

**ÉCOPHYTO**  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS



# FEUILLE DE ROUTE ECOPHYTO II +



## BRETAGNE

Version du 19/12/2019

**Draaf Bretagne / Service Régional de l'Alimentation**

15 avenue de Cucillé

35047 RENNES Cedex 9

tél : 02 99 28 21 33 – fax : 02 99 28 20 25

Mél : [sral.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr)

# INTRODUCTION

---

Le 10 avril 2019, le nouveau plan national Ecophyto 2+ est annoncé. Il vient renforcer le plan Ecophyto2 afin d'intégrer les actions prévues dans le *plan sur les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendantes aux produits phytopharmaceutiques* (25/04/2018) et le *plan de sortie du glyphosate* (22/06/2018). Il s'appuie sur 6 axes avec maintien de l'objectif de réduction de l'usage des produits phytosanitaires en deux étapes : -25% à l'horizon 2020 et -50 % en 2025.

Le présent document constitue la feuille de route, déclinaison concrète du plan Ecophyto 2+ au niveau de la Région Bretagne et s'articule autour des 3 grands domaines : agricole, non-agricole et santé. Dans chaque domaine, plusieurs actions sont présentées afin d'atteindre les objectifs régionaux.

Après avoir présenté le contexte breton, nous ferons, pour chaque enjeu identifié, un état des lieux des acquis, une présentation des nouveaux objectifs repris dans une fiche précisant pour chacune une série d'actions avec les moyens humains et/ou matériels et les financements. Les fiches «enjeux-actions» sont listées en annexe 1, regroupées pour chacun des différents pilotes et présentées en détail en annexe 3. Des niveaux de priorité sont identifiés afin d'organiser au mieux la mise en œuvre de ces actions.

Enfin, l'organisation régionale est présentée avec la nouvelle gouvernance qui s'appuie sur une commission agroécologie (membres de la commission en annexe) et des comités techniques, les moyens de financement, les indicateurs et les outils de communications.

*La note de suivi régionale bretonne du plan Ecophyto 2 sur la période 2015-2018, qui a servi de socle pour le diagnostic de la situation initiale peut aussi être consultée sur le site de la DRAAF.*

# SOMMAIRE

## Le Contexte Breton

### I. DOMAINE Agricole

#### Axe 1 : Agir aujourd'hui et faire évoluer les pratiques

I-1. Inciter les exploitants à adopter des pratiques concourant à la diminution de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques	p7
I-2. Faire rayonner nos fermes DEPHY articulées avec les 30 000, les GIEE et l'AB	p8
I-3. Soutenir l'expérimentation	p9
I-4. Multiplier par 10 le nombre d'agriculteurs accompagnés dans la transition agro-écologique à bas niveau de produits phytosanitaires	p10
I-5. Améliorer le réseau de surveillance biologique du territoire (RSBT)	p11
I-6. Favoriser la biodiversité en milieu agricole breton	p11
I-7. Renforcer la formation initiale et la professionnalisation des actifs	p12
I-8. Travailler collectivement pour préparer le passage de -25% à -50% d'usage des phytosanitaires	p13

#### Axe 3 : Evaluer et Maîtriser les risques et impacts

I-9. Se mobiliser pour alimenter la phytopharmacovigilance (PPV environnement)	p14
I-10. Connaître, surveiller et réduire les effets non intentionnels liés à l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'environnement	p15
I-11. S'appuyer sur des indicateurs d'utilisation, d'impact et d'évolution des pratiques	p16
I-12. Accélérer le retrait des substances les plus préoccupantes	p17

#### Axe 5 : Politiques publiques, territoires et filières

I-13. Elaborer un référentiel de la protection intégrée décliné aux échelons national, régional et filière	p18
I-14. Susciter et soutenir des projets collectifs de réduction des usages, des risques et des impacts des produits phytopharmaceutiques à l'échelle des territoires	p18
I-15. Susciter et soutenir des projets collectifs au sein des filières	p20
I-16. Renforcer le développement des modes de production à bas niveau de produits phytosanitaires	p20

## II. DOMAINE JEVI

### Axe 4 : Accélérer la transition vers l'absence de recours aux produits phytosanitaires dans les Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures (JEVI)

II-1. Accompagner les évolutions de la loi « Labbé »	p22
II-2. Engager les acteurs des JEVI dans la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et la diffusion des solutions alternatives	p22
II-2a. Thématique 1 : Accompagner les collectivités vers le 0 Phyto	p22
II-2b. Thématique 2 : Accompagner les particuliers vers le jardinage au naturel	p23
II-2c. Thématique 3 : Accompagner les professionnels prestataires	p24
II-2d. Thématique 4 : Sensibiliser les usagers à l'entretien des espaces privés (entreprises, exploitations agricoles) et des voies de communication	p24
II-2e. Thématique 5 : Améliorer les connaissances et expérimenter des méthodes alternatives	p25

## III. DOMAINE DE LA SANTE

### Axe 3 : Evaluer et Maîtrise les risques et impacts

III-1. Renforcer la surveillance de la contamination des denrées alimentaires, de l'eau, des sols et de l'air. Prévenir et réduire les expositions de la population.	p26
III-2. Mieux connaître les expositions et réduire les risques pour les utilisateurs professionnels de produits phytosanitaires	p27
III-3. Se mobiliser pour alimenter la phytopharmacovigilance (PPV Santé)	p27

## IV. GOUVERNANCE ET FINANCEMENTS

### AXE 6 : Communiquer et mettre en place une gouvernance simplifiée

IV-1. Communiquer sur le défi positif et moderne que constitue la réduction de l'utilisation, des risques et des impacts des produits phytopharmaceutiques pour une agriculture combinant performance à la fois économique, environnementale et sociétale	p29
IV-2. Mettre en place une gouvernance simplifiée et opérationnelle	p29
IV-3. Mobiliser des moyens financiers à la mesure des objectifs	p30
IV-4. Conditionnement des aides publiques et cohérence des plans, projets et programmes	p31
<b>Annexe 1 : Tableau regroupant l'ensemble des actions par Structure Pilote</b>	p32
<b>Annexe 2 : Fiches Action détaillées</b>	p36
<b>Annexe 3 : Tableau synthétique des enjeux et actions</b>	p73

## LE CONTEXTE BRETON

---

Avec **32 000 exploitations agricoles** et une SAU moyenne de 60 ha, la Bretagne est une région fortement tournée vers les productions animales mais celles-ci sont en lien avec les **grandes cultures**, près d'un million d'hectares de céréales et maïs, et les prairies, plus de 700 000 ha. Les **cultures légumières** sont l'autre grande filière : avec ses 50 000 ha, la région produit plus de 80 % du tonnage français de choux fleurs, artichauts et échalotes et elle occupe également une place prépondérante pour les épinards, haricots, petit pois et tomates et plants de pomme de terre.

Le **climat tempéré** génère des pressions parasitaires variables, parfois fortes. Aussi, la protection fongique et la maîtrise des adventices sont des préoccupations constantes.

La **qualité de l'eau** est une préoccupation depuis de nombreuses années. En effet, le réseau hydrographique de surface, très dense, est contributeur principal des ressources en eaux brutes pour l'alimentation de la population. Sur les 29 stations du réseau de contrôle de surveillance de bassin (RCS) et les 10 stations du réseau CORPEP, une grande diversité de molécules est souvent présente simultanément, avec un constat de baisse des pics de concentration depuis plusieurs années. Les principales molécules détectées sont des **herbicides** ou leurs produits de dégradation. Pour les 4/5ème des stations, la concentration la plus élevée est celle du **glyphosate**, désherbant à usage général, ou de l'**AMPA**, son produit de dégradation. L'état des lieux dressé montre ainsi une présence de pesticides dans toutes les rivières suivies. Cette présence constitue un risque pour le bon état écologique des milieux aquatiques et pour le respect des limites réglementaires pour les ressources destinées à la production d'eau potable.

Concernant les **acteurs** impliqués, en **zone agricole**, des actions et des instances de réflexion multipartenaires sont une pratique régulière. On y retrouve ainsi la Chambre d'Agriculture, les distributeurs, les organisations professionnelles, le CRODIP (qui anime plus particulièrement les actions autour de la pulvérisation), la FRCIVAM mais aussi les représentants des bassins versants. **En zone non agricole**, la région Bretagne a montré une forte dynamique d'accompagnement à la réduction des produits phytosanitaires, pour les collectivités comme pour les jardiniers amateurs.

# I. DOMAINE AGRICOLE



## AXE #1 : Agir aujourd'hui et faire évoluer les pratiques

### I-1. Inciter les exploitants à adopter des pratiques concourant à la diminution de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

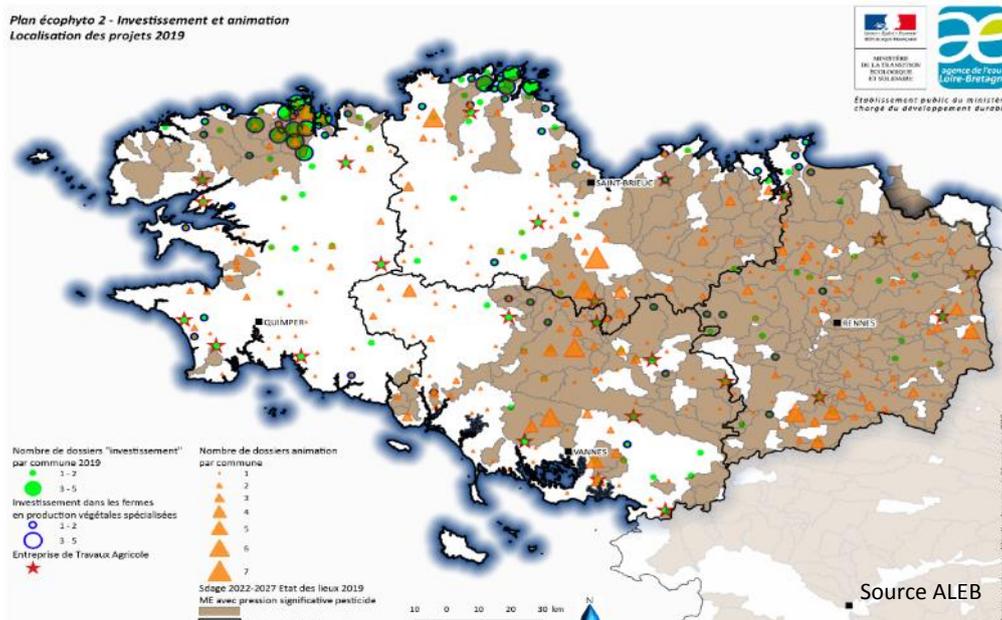
---

*Cet enjeu breton correspond aux actions 1 de l'axe 1 du plan national.*

**Acquis :** Alors que les **Certificats d'Economie de Produits Phytosanitaires (CEPP)** sont un dispositif incontournable pour aider à la diminution de l'utilisation des produits, leur mise en œuvre a été lente à démarrer. Les déclarations bretonnes sont restées peu nombreuses et concernent majoritairement les variétés culturales, les OAD, les adjuvants et les biocontrôles de type soufre et anti limaces. Aucune mobilisation de levier alternatif au désherbage chimique n'a été enregistrée. De nouvelles propositions sont donc à envisager pour enrichir la liste des CEPP reconnus avec un suivi de ce qui est ensuite réellement mobilisé et mobilisable en Bretagne.

Concernant les **agroéquipements**, ce levier constituait déjà une priorité forte du plan Ecophyto2 en Bretagne. Plusieurs aides y concouraient :

- Les aides du PDRR, avec, en Bretagne, la mesure dite 411-a du PCAEA (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles). A ce titre, sur la période de 2015 à 2017, 5 Appels à Projet ont permis un soutien pour l'achat de 569 matériels dont environ 70% du matériel aidé portent sur des équipements alternatifs (bineuse, herse, rouleaux à lame, etc.)
- Les financements sur enveloppe Ecophyto : de 2017 à 2019, plusieurs appels à projet ont été lancés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la DRAAF, grâce à l'enveloppe régionale Ecophyto. Ces AAP ont ciblé en priorité les zones légumières et les exploitations engagées dans des démarches collectives (GIEE, DEPHY, 30 000) ou/et de protection de la ressource en eau. En 2019, un AAP spécifique pour les ETA a aussi été lancé pour les aider à investir dans du matériel de désherbage mécanique. Au total, sur les 3 années concernées, 222 dossiers ont été retenus pour 16 types de matériel (surtout bineuses, herses, ...) et 4 400 € d'aide en moyenne par matériel.



Enfin des bilans sur l'utilisation des **produits de biocontrôle** dans la région ont été faits précédemment (via l'observatoire des ventes) mais leur promotion va se révéler de plus en plus pertinente avec l'enrichissement en solutions disponibles.

**Objectifs :** Promouvoir et faciliter l'accès à ces 3 types de leviers disponibles (CEPP, agro-équipement, biocontrôle) tant au niveau national que régional pour qu'ils soient utilisés en Bretagne.

### Actions à conduire en Bretagne :

- Développer le dispositif CEPP (Action A1)
- Favoriser l'utilisation des Agroéquipements, optimiser la pulvérisation
  - (Action A2) :
  - Investissement en agroéquipement via des AAP (Action A2a)
  - Formations individuelles des utilisateurs aux différents matériels (Action A2b)
  - Formations aux bonnes pratiques de pulvérisation (Action A2c)
- Promouvoir le biocontrôle (Action A3)

**Moyens :** Appels à projets (ALEB sur fonds Ecophyto et CRB), dépôt de fiches actions CEPP, informations diverses, suivis des ventes, des enquêtes, des contrôles, suivis des groupes 30 000.

## I-2. Faire rayonner nos fermes DEPHY articulées avec les 30 000, les GIEE et l'AB

*Cet enjeu breton correspond à l'action 2 de l'axe 1 du plan national.*

**Acquis :** Aujourd'hui, 14 réseaux de fermes DEPHY soit 168 exploitations sont présents en Bretagne. 10 réseaux concernent la filière polyculture-élevage et 4 réseaux la filière légumes (3 légumes frais et 1 légumes d'industrie).

Les fermes DEPHY ont prévu de continuer leur travail de réduction de l'usage des produits phytosanitaires d'ici à 2020, en visant une réduction moyenne de l'IFT par groupe de -37% entre 2015 et 2020. Cette réduction moyenne à l'échelle du réseau traduit une grande disparité entre les groupes. Les groupes nouvellement entrés dans le réseau en 2016 visent une réduction de 60 à 85% de l'IFT d'ici à 2020. Les fermes présentes dans le réseau depuis 2010, ayant déjà réduit leurs usages sur la 1ère

période de 30%, visent quant à elles une nouvelle réduction moyenne d'IFT de -25% entre 2015 et 2020.

**Objectif** : Il s'agira d'améliorer et de massifier la communication autour des résultats du réseau DEPHY. Pour avoir le plus d'impact possible, ces résultats seront autant que possible valorisés à l'échelle d'un territoire (bassin versant le plus souvent) et le dispositif DEPHY sera rattaché aux filières.

#### Actions à conduire en Bretagne :

- Renforcer la communication DEPHY (Action A4a) :
  - Presse locale
  - Mise à jour du guide trajectoires
  - Organisation de portes ouvertes
- Rattacher DEPHY aux territoires des Bassins Versants (Action A4b)

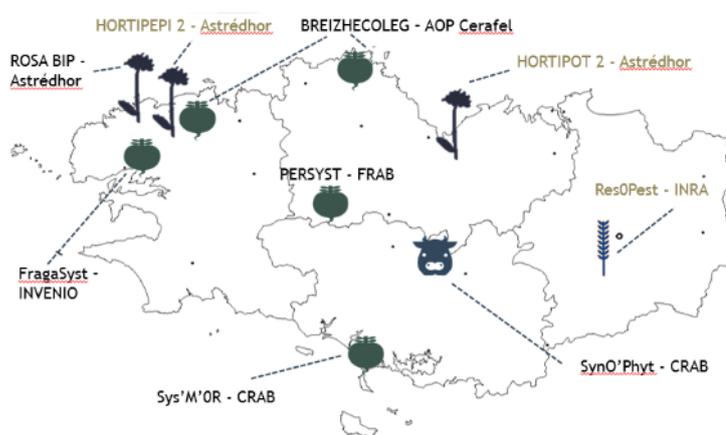
**Moyens** : Article de presse, manifestation, réalisation de guide, financement DEPHY, financement national du MAA via le projet Rencontre Alternative Phyto, enveloppe communication Ecophyto, mobilisation des BV sur leur budget de communication.

### I-3. Soutenir l'expérimentation

*Cet enjeu breton correspond à l'action 3 de l'axe 1 du plan national.*

**Acquis** : La Bretagne compte 9 sites DEPHY Expé parmi les nouveaux lauréats des appels à projets 2017/2018. Ces 9 sites sont portés par 5 projets bretons (écriture noire) et 3 projets nationaux (écriture brune) (cf. carte ci-contre).

D'autres projets d'expérimentation, visant à trouver des solutions alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires, sont également présents sur le territoire, mais à l'heure actuelle ils ne sont pas tous connus et/ou en lien avec Ecophyto.



Carte des sites DEPHY Expé en Bretagne

**Objectifs** : Renforcer le lien entre DEPHY EXPE et les agriculteurs de groupes (DEPHY Ferme, 30 000, GIEE/AEP) ; Référencer, promouvoir et diffuser les résultats des autres réseaux de recherche présents sur le territoire (CASDAR, AAP Ecophyto etc.).

#### Actions à conduire en Bretagne :

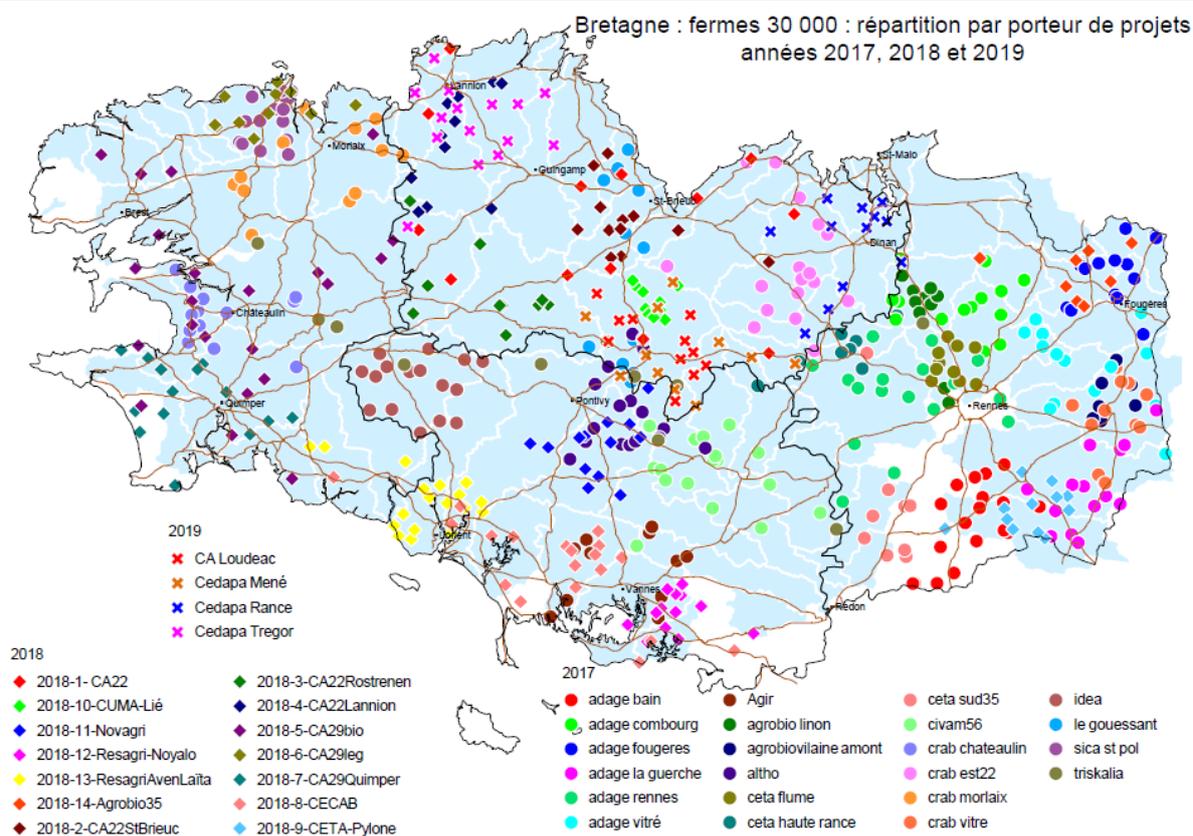
- Renforcer le lien entre DEPHY Ferme/DEPHY Expe (Action A5a)
- Référencer l'ensemble des projets de recherche sur la réduction des produits phytosanitaires en Bretagne (Action A5b)

**Moyens** : questionnaires, sollicitation diverses, financement DEPHY, financement national du MAA via le projet Rencontre Alternative Phyto, enveloppe communication Ecophyto.

## I-4. Multiplier par 10 le nombre d'agriculteurs accompagnés dans la transition agro-écologique à bas niveau de produits phytosanitaires

*Cet enjeu breton correspond à l'action 4 de l'axe 1 du plan national.*

**Acquis :** En juin 2019, le nombre de groupes dits « 30 000 » est de 40 en Bretagne. Ce dispositif regroupe presque 550 exploitations bretonnes qui se sont engagées entre 2017 et 2019 dans la transition agro-écologique à bas niveau de produits phytosanitaires. L'ensemble des filières du



territoire est présent : polyculture élevage, grande culture et légumes d'industrie. Comme pour les groupes DEPHY, ce réseau est multipartenaires puisque diverses structures s'impliquent dans l'animation de ces groupes : Chambres d'agriculture, CIVAM, FDCETA, CUMA, Coopératives... (cf carte ci-dessous).

**Objectifs :** Afin d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement (multiplier par 10 les fermes DEPHY, soit en Bretagne atteindre environ les 1 500 fermes 30 000), il s'agira en Bretagne de continuer à étendre le dispositif au plus grand nombre et d'accompagner régionalement les porteurs de projet dans l'animation et l'atteinte des objectifs de leur groupe. Ces groupes auront aussi pour objectif de capitaliser et diffuser leurs résultats au plus grand nombre.

### Actions à conduire en Bretagne :

- Favoriser et Optimiser les Appels à Projets 30 000 (Action A6a)
- Capitaliser les résultats des groupes (Action A6b)
- Animer le réseau des animateurs et animatrices pour favoriser le partage des bonnes pratiques (Action A6c)

**Moyens :** Appels à projets régionaux (via enveloppe AELB Ecophyto régionale), avoir un cahier des charges stables d'un AAP à l'autre, impliquer l'ensemble des filières.

## I-5. Améliorer le réseau de surveillance biologique du territoire (RSBT)

*Cet enjeu breton correspond à l'action 5 de l'axe 1 du plan national.*

**Acquis :** La Surveillance Biologique du Territoire, mise en place dès 2009, s'est poursuivie dans la continuité de ce qui avait été initié avec la diffusion de plus de 140 Bulletins de Santé du Végétal (BSV) par an concernant 6 filières. Des améliorations constantes ont été apportées : observateurs plus réguliers à partir de 2017, diversité des cultures observées plus forte, présentation des BSV plus claire avec des niveaux de risque bien identifiés...

Exemple des niveaux de risque présentés en 1<sup>ère</sup> page du BSV Grandes cultures début avril 2018

Colza	Charançon de la tige du colza	● ●	Parcelles ne signalant aucun piégeage : pression faible. Fin de période de sensibilité pour une majorité des parcelles. Attention toute particulière sur les parcelles localisées en Ille-et-Vilaine.
	Méligèthes	●	Conditions climatiques moyennement favorables. Maintenir une surveillance dans les parcelles fragilisées par divers stress (attaques de larves d'altises, ...). Risque nul quand les parcelles sont en floraison.

Les messages concernant les méthodes alternatives, y compris les solutions de biocontrôle, sont devenus plus réguliers.

Concernant les 24 parcelles bénéficiant de suivis d'indicateurs d'effets non intentionnels, les 4 protocoles (flore, oiseaux, coléoptères et vers de terre) sont mis en œuvre depuis 2011 ce qui pourra permettre des synthèses avec des données consolidées sur plusieurs années.

**Objectifs :** Il s'agira de poursuivre la parution de BSV, d'améliorer leur pertinence à travers notamment une animation renforcée et une appropriation du guide national et de valoriser la surveillance sur les parcelles dédiées aux effets non intentionnels.

### Actions à conduire en Bretagne :

- Améliorer le réseau d'épidémiosurveillance (Action A7a)
- Valoriser les résultats régionaux du suivi « Effets non intentionnels » (Action A7b)

**Moyens :** Accompagnement par les animateurs « filières », animation, formation, mobilisation des fonds nationaux Ecophyto.

## I-6. Favoriser la biodiversité en milieu agricole breton

*Cet enjeu breton ne correspond à aucun axe du plan national.*

**Acquis :** Cet enjeu, qui ne fait référence à aucune action du plan Ecophyto 2+, est nouveau dans la feuille de route régionale bretonne. Cependant des actions sur la biodiversité dans certains collectifs (DEPHY ou 30 000) sont déjà initiées. En effet, dans un objectif de réduction de l'utilisation et de l'impact des produits phytosanitaires en agriculture, l'augmentation de la régulation naturelle des ravageurs via les auxiliaires est de plus en plus d'actualité, de même que la préservation des pollinisateurs dans les parcelles. En général, ces questionnements sont aussi associés à des réflexions

autour des aménagements des bords de parcelles (haies, talus, bandes enherbées etc.) afin d'offrir des refuges ou des ressources complémentaires aux auxiliaires/pollinisateurs.

**Objectif** : L'objectif, en lien notamment avec le plan biodiversité, est de sensibiliser plus largement les acteurs agricoles sur le rôle et les intérêts de la biodiversité fonctionnelle dans leur milieu.

#### Actions à conduire en Bretagne :

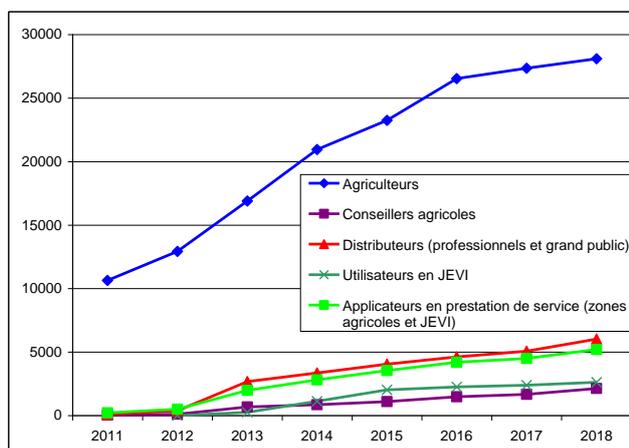
- Favoriser les pollinisateurs (Action A8a)
- Favoriser les auxiliaires des cultures et préserver la biodiversité (A8b)

**Moyens** : presse, BSV, posters, journées techniques, éventuellement stagiaires, conditionnement des aides publiques et des autorisations pour mettre en cohérence les plans, projets, programmes et schémas directeurs (échelles infra-départementale, départementale et régionale) avec le niveau d'ambition affiché dans les actions 21 à 24 du PLAN BIODIVERSITE.

## I-7. Renforcer la formation initiale et la professionnalisation des actifs

*Cet enjeu breton correspond à l'action 6 de l'axe 1 du plan national.*

**Acquis** : Les formations Certiphyto ont fait l'objet d'une forte mobilisation, avec 28 000 exploitants formés depuis 2011. La durée de validité des Certiphyto étant de 5 ou 10 ans suivant la date d'obtention, les renouvellements s'organisent à raison de 3 000 certificats nouveaux délivrés en moyenne chaque année. En 2018, les renouvellements représentent 43% des Certiphyto délivrés, toutes catégories confondues, à l'exception des agriculteurs.



Nombre de Certiphyto délivrés par année et par catégorie d'obteneur (Source SRFD DRAAF Bretagne)

En formation initiale, en plus des formations donnant équivalence au Certiphyto, les lycées agricoles sont engagés dans l'agroécologie avec le projet régional « enseigner à produire autrement ».

**Objectifs** : A travers les actions de formation, la consolidation des connaissances et la sensibilisation à la réduction de l'emploi des produits phytosanitaires doivent être améliorées à l'aide d'outils pédagogiques pertinents pour la formation initiale (démonstrations dans les lycées) et la formation continue (appui à l'obtention du Certiphyto, labélisation des formations). L'accompagnement des futurs jeunes agriculteurs, lors du parcours à l'installation, devrait permettre d'aborder le sujet de la réduction des usages.

#### Actions à conduire en Bretagne :

- Fluidifier le Certiphyto (Action A9a)
- Intervenir dans les formations agricoles (Action A9b)
- Créer des liens lors du parcours à l'Installation (Action A9c)

**Moyens** : Centres de formation habilités par la DRAAF et établissements d'enseignements agricoles, enveloppe régionale, VIVEA et FAFSEA.

## I-8. Travailler collectivement pour préparer le passage de -25% à -50% d'usage des produits phytosanitaires

---

*Cet enjeu breton ne correspond à aucune action du plan national.*

**Acquis :** Le plan national Ecophyto prévoit un premier palier pour arriver à -25% de l'usage des produits phytosanitaires d'ici à 2020 puis un second pallier en 2025 pour atteindre -50% des usages. Pour passer de -25 à -50 %, un levier important à mobiliser est la reconception de système. Il s'agit de reconsidérer le système dans son ensemble sous l'angle de l'agroécologie et d'engager des changements profonds sur les fermes mais aussi dans les filières.

Jusqu'à présent, les leviers d'efficacité (optimisation des usages) et de substitution (remplacement d'un usage par une alternative) ont été mis en avant et promus pour toucher un maximum d'agriculteur et d'agricultrices et pour engager un mouvement de réduction d'usage

La mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques « système polyculture-élevage » montre une efficacité pour accompagner la transition de fermes vers des systèmes de production peu consommateurs de produits phytosanitaires (engagement de résultat sur la baisse des IFT). Cependant, la reconception de systèmes de production se heurtent à de nombreux freins (fermes, filières) et peine à se généraliser.

**Objectifs :** Afin d'atteindre les objectifs de réduction de 50% fixés par le plan national, les acteurs agricoles bretons doivent s'allier pour construire une culture commune autour de la reconception de système et construire ensemble les systèmes de production et les filières bretonnes compatibles avec cet objectif.

### Actions à conduire en Bretagne :

- Travailler collectivement pour préparer le passage de -25% à -50% d'usage des produits phytosanitaires (Action A10)

**Moyens :** espaces de concertation existants entre acteurs agricoles, valorisation d'expérience et de témoignages d'agriculteur et agricultrices engagé(e)s dans la reconception de systèmes...

# I. DOMAINE AGRICOLE



## AXE #3 : Evaluer et maitriser les risques et les impacts

### I-9. Se mobiliser pour alimenter la phytopharmacovigilance (PPV environnement)

*Cet enjeu breton correspond à l'action 10 de l'axe 3 du plan national et se réfère également à l'action 9 du domaine santé de la déclinaison régionale du plan Ecophyto 2+.*

**Acquis :** La phytopharmacovigilance (PPV) a pour objectif de surveiller les effets indésirables des produits phytopharmaceutiques sur la santé humaine, la santé animale, la santé végétale et la contamination des milieux ainsi que les phénomènes d'apparition de résistance des bioagresseurs. Ce dispositif, mis en place depuis 2015, repose sur plusieurs sources de données :

- un réseau d'organismes partenaires fournissant régulièrement des données issues de systèmes de surveillance et de vigilance structurés et pérennes ;
- la notification des effets indésirables des produits par l'ensemble des acteurs de la chaîne de production, distribution, et utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- des études menées afin de répondre à des questions spécifiques.

La profession agricole ainsi que les partenaires techniques sont, à l'heure actuelle, peu mobilisés sur ce dispositif, en particulier en ce qui concerne les effets sur l'environnement.

**Objectif :** Il s'agit de faire connaître la phytopharmacovigilance à l'ensemble des professionnels exerçant une activité en lien avec l'utilisation des produits phytopharmaceutiques afin d'inciter les acteurs à signaler les effets indésirables dus à l'emploi des produits.

#### Actions à conduire en Bretagne :

- informer tous les partenaires agricoles sur la PPV (action A11)

**Moyens :** Mettre à disposition des documents et plaquettes, mobiliser les distributeurs, enveloppe régionale Ecophyto.



Image « Qu'est-ce que la phytopharmacovigilance » – Source : ANSES

## I-10. Connaître, surveiller et réduire les effets non intentionnels liés à l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'environnement

*Cet enjeu breton correspond à l'action 12 de l'axe 3 du plan national.*

**Acquis :** La contamination du milieu aquatique par les substances phytosanitaires est une préoccupation depuis de nombreuses années, en Bretagne. Des études, expérimentations et essais ont été menés afin d'élaborer des diagnostics d'impacts adaptés aux conditions pédoclimatiques bretonnes.

C'est ainsi que 109 diagnostics de site d'exploitation ont été effectués depuis 2014 par 26 organismes habilités (chambres d'agriculture, coopératives et négoce) et 120 techniciens formés (conseillers agronomes, techniciens, technico-commerciaux) (cf photo ci-contre à droite).



Station Source Arvalis



Exemple de classification de parcelle suite à la réalisation d'un DPR2 (Source CRODIP et Chambre Agriculture de Bretagne)

De plus, environ 300 diagnostics « parcellaire à risque phyto » ont été réalisés depuis 2014. Ce diagnostic permet de cerner les zones les plus contributives et d'adopter des pratiques culturales ou d'aménager les parcelles afin de réduire l'impact de l'usage des produits (cf photo ci-contre à gauche). C'est un outil indispensable à la protection du milieu aquatique par son approche spatiale parcellaire.

et d'un numéro d'appel 24h/24H, de signaler les cas de mortalité et d'intervenir dans les plus brefs délais.

**Objectif :** Afin de réduire les effets non intentionnels liés à l'application des produits phytosanitaires, il s'agit de promouvoir et de déployer les diagnostics d'impact permettant de lutter contre les risques de pollutions ponctuelles sur le site d'exploitation, lors de la manipulation des produits et contre les pollutions diffuses issues des parcelles. Ces diagnostics sont des préalables aux réalisations d'aménagement de site ou de parcelles.

De plus, s'agissant des abeilles, les observatoires OMAA et SurvApi permettront d'améliorer les connaissances sur les mortalités d'abeilles et sur les conditions environnantes.

### Actions à conduire en Bretagne :

- Réduire les effets non intentionnels sur l'eau (Action A12a)
- Suivi des Effets des Produits Phytosanitaires sur les Abeilles (Action A12b)

**Moyens :** animations de groupes, en amont de captages prioritaires ou dans les bassins versants, animation Breizh Bocage, financements via les contrats de bassins versants ou avec les aides du PDRB/AELB ;

S'agissant en particulier de la réduction des effets non intentionnels, via la mise en place de mesures anti-érosives sur les parcelles à risque :

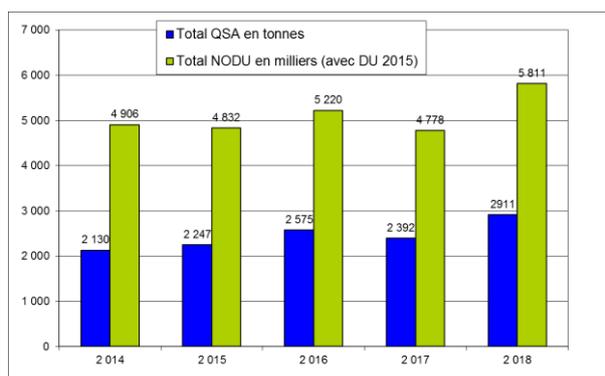
- intégrer cet objectif dans les politiques publiques, chaque fois que possible ;

- faire le lien avec les actions de lutte contre la pollution diffuse par le PHOSPHORE ; une fiche- action concernant l’articulation entre le plan ECOPHYTO2+ et la doctrine régionale PHOSPHORE sera rajoutée sous 12 mois dans cette feuille de route. Voir point I-13

## I-11. S’appuyer sur des indicateurs d’utilisation, d’impact et d’évolution des pratiques

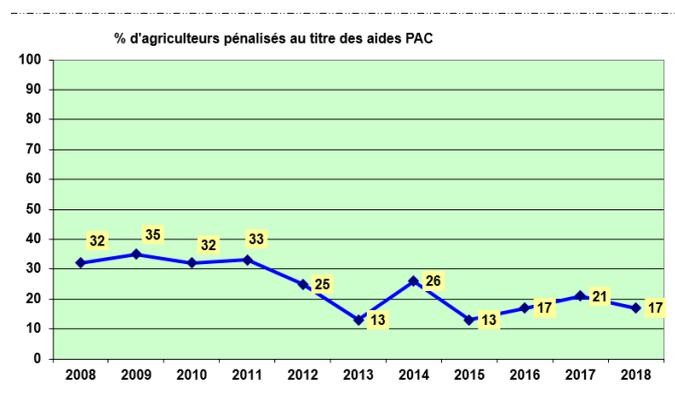
*Cet enjeu breton correspond à l’action 14 de l’axe 3 du plan national.*

**Acquis :** Les données issues de la BNV-d sont valorisées et permettent de suivre les évolutions des ventes en Quantité de Substances Actives (QSA) et de suivre les évolutions des pratiques à partir des calculs de Nombre de Doses Unitaires (NODU), qui est l’indicateur national du plan Ecophyto (Figure ci-contre). Ces ventes sont territorialisées par bassin versant et par SAGE, afin d’apporter une information la plus pertinente aux structures d’animation de terrain pour une amélioration de la qualité de l’eau. L’outil SIRIS pesticides permet de classer les substances les plus à risques de transfert dans le milieu aquatique.



Evolution des ventes en QSA et NODU de 2014 à 2018 en Bretagne (source DRAAF BRETAGNE)

De plus, des enquêtes statistiques sur les pratiques culturales ou spécifiques aux bassins versants permettent de suivre les évolutions des pratiques phytosanitaires par culture. Elles permettent de confirmer les tendances constatées par ailleurs.



Evolution des non conformités PAC (source DRAAF BRETAGNE)

Les inspections et contrôles réalisés par les services de l’Etat (SRAL/DRAAF, DIRRECTE, AFB) apportent des informations sur l’ensemble des pratiques liées à l’emploi des produits phytosanitaires (usages, doses, contrôle technique des pulvérisateurs, etc..) (Figure ci-contre).

Enfin, les résultats des travaux des groupes 30 000, demandés chaque année et référencés dans LimeSurvey, donnent des indications sur les leviers les plus efficaces et pertinents à mobiliser.

**Objectif :** L’observatoire des ventes de produits phytosanitaires en Bretagne doit perdurer afin de mesurer les évolutions des pratiques avec les données de ventes en quantités et les calculs du NODU. Ces indicateurs du plan Ecophyto peuvent être complétés par d’autres informations issues des enquêtes diverses ou des acquis des groupes qui testent des pratiques innovantes.

### Actions à conduire en Bretagne :

- Suivre et analyser l’évolution des ventes des produits et des pratiques phytosanitaires (Action A13).

**Moyens :** traitement de la donnée BNV-d, enquêtes, Lime Survey, financements AELB et/ou Etat.

## I-12. Accélérer le retrait des substances les plus préoccupantes

*Cet enjeu breton correspond à l'action 15 de l'axe 3 du plan national.*

**Acquis :** Dans le cadre de l'AAP communication Ecophyto régional 2018, un document de 6 pages a été réalisé sur « Glyphosate : usages et alternatives » (photo ci-contre). En parallèle, afin de mieux connaître les usages et les quantités de substances actives utilisées, il a été demandé aux groupes 30 000 bretons de renseigner dans le logiciel national LimeSurvey chaque année leur quantité de glyphosate utilisée.

Cependant, les données de l'observatoire des ventes bretonnes montrent que le glyphosate reste un des produits phytosanitaires le plus vendu dans la région.

Par ailleurs, les données de qualité de l'eau montrent également que des métabolites issus d'herbicides de prélevée du maïs (S-métolachlore) sont fortement présents en Bretagne. De plus en plus de groupes DEPHY s'emparent de cette problématique afin de trouver des solutions alternatives et de désherber mécaniquement, autant que possible, le maïs.

Enfin, des phénomènes de résistance sur vivaces sont de plus en plus signalés dans la région. A l'heure actuelle ces résistances ne sont pas suivies à l'échelle régionale.

**Objectifs :** Il s'agira ici de réduire l'utilisation des herbicides afin de réduire l'impact de cette famille de produits phytosanitaires en Bretagne, notamment sur la qualité de l'eau, en valorisant des résultats existants dans les différents réseaux (recherche, expérimentation, accompagnement de collectifs...) mais aussi en promouvant des solutions nouvelles innovantes et en soutenant l'investissement matériel. Les phénomènes de résistance seront référencés en Bretagne et en des solutions alternatives seront diffusées, quand cela est possible.

### Actions à conduire en Bretagne :

- Faire connaître et promouvoir les alternatives au glyphosate (Action A14a)
- Soutenir le désherbage mécanique du maïs en évitant les désherbages de prélevée (Action A14b)
- Maîtriser les situations d'enherbement difficiles (Action A14c)

**Moyens :** Participation au projet Grand Ouest CAP sans glypho (financement Ecophyto national), enveloppe régionale Ecophyto, PDR.



Photo du document réalisé dans le cadre de l'AAP régional Ecophyto (source CRAB)

# I. DOMAINE AGRICOLE



## AXE #5 : Politiques publiques, territoires et filières

I-13. Elaborer un référentiel de la protection intégrée décliné aux échelons national, régional et filière

---

*Cet enjeu breton correspond à l'action 20 de l'axe 5 du plan national.*

**Acquis :** Les agriculteurs ont l'obligation d'appliquer les principes de protection intégrée, tels que définis dans l'annexe III de la directive 2009/128/CE. Bien qu'aucune déclinaison régionale formelle de ce référentiel n'existe, les agriculteurs des réseaux DEPHY et groupes 30 000 l'appliquent.

**Objectifs :** Avec l'aide de tous les partenaires, il s'agira de décliner le référentiel en région et d'alimenter les centres de ressources nationaux.

### Actions à conduire en Bretagne :

- Contribuer à alimenter les centres de ressources nationaux (Action A15).

**Moyens :** aucun

I-14. Susciter et soutenir des projets collectifs de réduction des usages, des risques et des impacts des produits phytopharmaceutiques à l'échelle des territoires

---

*Cet enjeu breton correspond à l'action 21 de l'axe 5 du plan national.*

**Acquis :** Les actions de protection de la qualité de l'eau, en particulier en amont de captage dit prioritaires ou sensibles constituent une priorité du plan Ecophyto en Bretagne. Les captages prioritaires, principalement situés dans le département d'Ille et Vilaine font l'objet de travaux de type diagnostics ainsi que d'une animation territoriale. Des actions pour l'amélioration de la qualité de l'eau sont aussi portées au niveau des bassins versants, sur financements Agence de l'Eau et Conseil Régional, en cohérence avec les objectifs du SDAGE. Dans la majorité des cas, des diagnostics et évaluations sont réalisés, en étroite collaboration avec la profession agricole. Des mesures agroenvironnementales sont déployées sur ces bassins versants afin d'accompagner les agriculteurs dans leurs modifications de pratiques. Les contrats de BV se traduisent concrètement par de l'animation et de l'accompagnement pluridisciplinaires et multi thématiques, MAEC, Breizh bocage, informations sur les techniques alternatives, etc.



Carte des captages prioritaires bretons (source DREAL de Bretagne)

**Objectif :** Protéger la ressource en eau destinée à l'alimentation en eau potable de la population pour les captages prioritaires ou sensibles et diminuer la pression phytosanitaire sur les masses d'eau à risque de non atteinte du bon état écologique au motif du paramètre pesticide.

Les dynamiques collectives doivent être encouragées en amont des captages prioritaires. En plus de diagnostics adaptés et partagés, des mesures d'accompagnement des acteurs agricoles doivent permettre de diminuer les transferts dans le milieu par des aménagements parcellaires mais aussi par l'accompagnement à l'emploi de techniques alternatives. Ces objectifs seront aussi recherchés dans les bassins versants situés sur des masses d'eau à risque de non atteinte du SDAGE. Des complémentarités entre groupes existants (30 000, GIEE, AEP, ...) et les organisations professionnelles seront à rechercher.

#### Actions à conduire en Bretagne :

- Assurer la cohérence des actions à l'échelle du territoire (Action A16)
- Assurer la bonne articulation avec la doctrine régionale PHOSPHORE prévue par les articles 3B1 et 3B2 du SDAGE Loire-Bretagne. Une fiche-action sera rédigée sous 12 mois. Pilotes : **DREAL, DRAAF, AELB**

**Moyens :** Appel à projet matériel (AELB, CRB), animation de bassin versant pour le DPR2, Breizh bocage, déploiement de l'agriculture Bio, animations de groupes labellisés, Etat...

## I-15. Susciter et soutenir des projets collectifs au sein des filières

---

*Cet enjeu breton correspond à l'action 22 de l'axe 5 du plan national.*

**Acquis :** La Bretagne est une région où la polyculture-élevage est très présente. Pour autant, dans les dispositifs Ecophyto, à l'heure actuelle, peu d'interactions directes sont faites avec la filière animale.

**Objectifs :** Il s'agira d'impliquer plus formellement la filière animale, via l'institut de l'élevage, dans le plan Ecophyto et promouvoir des actions communes cultures/élevages, aussi bien dans les collectifs d'agriculteurs que dans les dispositifs de recherche.

### Actions à conduire en Bretagne :

- Impliquer les filières animales dans le plan Ecophyto 2+ (Action A17)

**Moyens :** intervention, participation représentants filière animale dans les projets expérimentaux, journée collectifs Ecophyto...

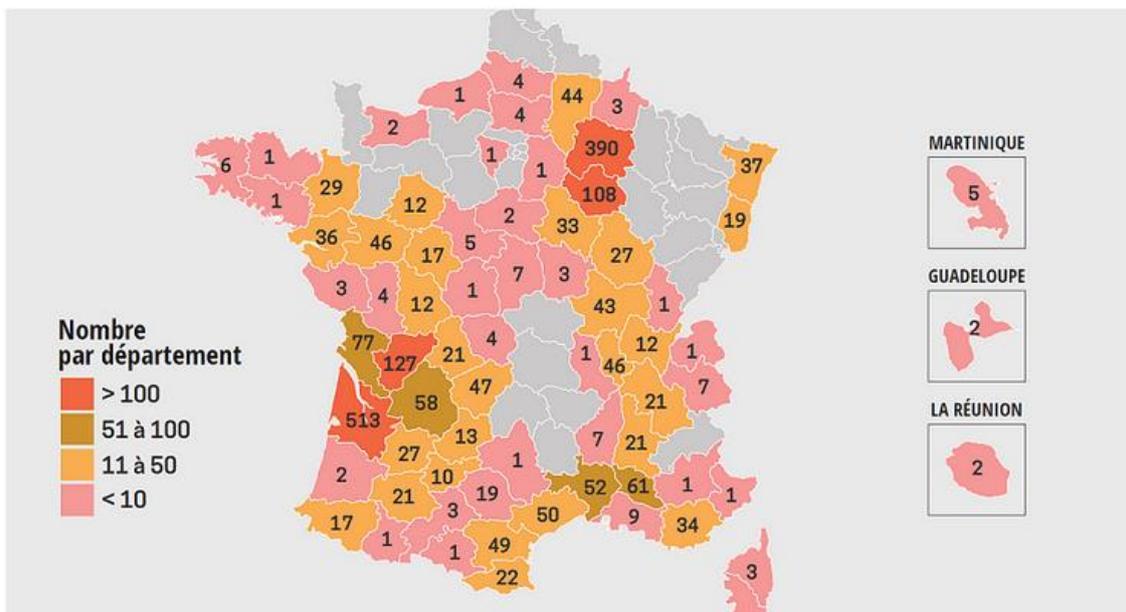
## I-16. Renforcer le développement des modes de production à bas niveau de produits phytosanitaires

---

Cet enjeu breton correspond à l'action 23 de l'axe 5 du plan national.

**Acquis :** Avec environ 2 000 exploitants accompagnés financièrement vers l'agriculture Biologique (Conversion Bio et Maintient Bio aidées – CAB-MAB) et plus de 62 000 ha contractualisés, pour un montant d'aide de 53 millions d'euros sur les 4 dernières années, l'agriculture biologique touche 10% des exploitants bretons. Son extension participe à la diminution de l'utilisation des produits et constitue un élément important, avec les mesures agro-environnementales pour accompagner les changements de pratiques phytosanitaires en Bretagne.





La certification environnementale, dont celle de niveau 3 dite de Haute Valeur Environnementale, fondée sur des indicateurs de résultats relatifs à la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et de l'irrigation participe à l'amélioration des pratiques moins consommatrices de produits phytosanitaires. Avec 37 exploitations certifiées HVE, la Bretagne ne représente que 1% des exploitations HVE Française.

**Objectif :** Accompagner la transition agro-écologique, en cohérence avec le plan Ambition BIO et le plan Biodiversité afin de répondre aux objectifs nationaux fixés par ces deux plans.

#### Actions à conduire en Bretagne :

- Renforcer le développement de l'agriculture biologique (Action A18a)
- Renforcer le développement de la certification HVE (Action A18b)

**Moyens :** Intégrer la certification HVE dans les critères de reconnaissance des groupes 30 000, mobiliser les acteurs locaux, fléchage du reliquat de l'enveloppe Agence de l'Eau dédiée à Ecophyto sur la CAB, accompagnement financier des groupes « 30 000 » pour les filières engagées vers une certification HVE.

## II. DOMAINE JEVI



### AXE #4 : Accélérer la transition vers l'absence de recours aux produits phytosanitaires dans les Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures (JEVI)

#### II-1. Accompagner les évolutions de la loi « Labbé »

---

*Cet enjeu breton correspond à l'action 17 de l'axe 4 du plan national.*

**Acquis :** Dès 2016, 12 rendez-vous territoriaux animés par la FREDON avaient réuni 243 participants. Depuis, d'autres actions ont pu être soldées :

- 2017 : envois de plaquettes aux collectivités,
- 2018 : envoi du poster « Réglementation pour l'entretien des espaces publics » aux communes non engagées dans la démarche « 0 phyto » ; organisation par la FREDON Bretagne, dans le cadre de l'appel à projet du Conseil régional, de 4 demi-journées de découverte d'aménagements en « 0 phyto » et de démonstrations en techniques alternatives,
- 2019 : avec l'accord des préfets, 22, 29,35, émission radio sur France Bleue Armorique, en direct du salon de l'habitat à Saint-Brieuc.

**Objectifs :** Il s'agira de poursuivre l'information de tous les acteurs en JEVI sur les termes de la Loi Labbé et les accompagner dans leurs démarches pour la gestion de leurs déchets phytosanitaires.

#### Actions à conduire en Bretagne :

- Informer et accompagner les particuliers sur la gestion des déchets dans le contexte de la Loi Labbé (J1)

**Moyens :** communiqués de presse, radio, autres média financièrement accessibles, animations des bassins versants ; implication amateurs dans le cadre du programme « eau et pesticides », financement via enveloppe régionale Ecophyto, CRB, DREAL/ARS(PRSE).

#### II-2. Engager les acteurs des JEVI dans la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et la diffusion des solutions alternatives

---

*Cet enjeu breton correspond à l'action 18 de l'axe 4 du plan national.*

##### II-2a. Thématique 1 : Accompagner les collectivités vers le 0 Phyto

**Acquis :** Des actions d'accompagnement des communes vers le « 0 phyto » sont mises en œuvre depuis plus de 12 ans en Bretagne. A ce jour, 351 communes en Bretagne (28,5%) ont atteint le niveau 5 (« 0 phyto ») de la charte d'entretien des espaces des collectivités. Des outils communs sont mis à disposition par le Conseil Régional (guide, outil d'enregistrement EDRUP) à l'appui d'une animation forte grâce au maillage des bassins versants.

**Objectifs :** Cette thématique aura pour objectif de maintenir le niveau d'excellence de la Bretagne en augmentant le nombre de collectivités engagées vers le 0 phyto, de consolider les acquis techniques, de trouver des techniques innovantes et de les faire partager et d'impliquer les élus et les usagers.

#### Actions à conduire en Bretagne :

- **Poursuivre et valoriser le déploiement de la charte des collectivités 0 phyto**
  - Animer la charte d'entretien des espaces des collectivités (J2a)
  - Pérenniser le guichet de financement du matériel de désherbage alternatif (J2b)
- **Partager les expériences des collectivités (réseau de communes DEPHY)**
  - Mettre en place un réseau de communes « DEPHY » (J3a)
  - Regrouper à l'échelle régionale des fiches retours d'expériences sur les actions des collectivités (J3b)
  - Réflexion sur les aménagements des collectivités (J3c)
- **Mettre à jour/créer des guides pour des alternatives au désherbage chimique : Réaliser un guide spécifique sur la gestion des cimetières et des terrains sportifs(J4)**
- **Former et sensibiliser au 0 phyto des élus et des usagers**
  - Déployer les formations à destination des élus (J5a)
  - Sensibiliser les usagers des terrains sportifs (J5b)

**Moyens :** Accompagnement technique des collectivités (par les bassins versants ATBVB, la FREDON...), animation et partage via les outils développés par le Conseil Régional de Bretagne (CRB).

#### II-2b. Thématique 2 : Accompagner les particuliers vers le jardinage au naturel

**Acquis :** La Charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! », co-coordonnée par la Maison de la Consommation de l'Environnement (MCE) dans le cadre du programme « Eau et pesticides » puis « Défi territoires sans pesticide » a été déclinée depuis 2005 en partenariat avec des associations et des institutions. Née de la volonté de mieux informer les particuliers sur les problèmes posés par les pesticides tant sur l'eau que sur l'environnement et la santé publique, cette charte a prévu de 2007 à 2016 des engagements très précis :

- pour les enseignes : former les vendeurs, disposer en magasin d'un maximum de solutions alternatives aux pesticides, déclinier des supports de communication créés par les promoteurs de la Charte, apporter à chaque client demandeur de conseil une information sur les risques et les solutions sans pesticide ;
- pour les pouvoirs publics et les associations promoteurs : assurer la formation des vendeurs, concevoir des outils de communication mis à disposition des jardinerie, et prendre en charge un plan de communication grand public visant à promouvoir les solutions sans pesticide.

Des actions d'animations autour de la « semaine pour les alternatives aux pesticides », ainsi que des outils pour sensibiliser le grand public sont par ailleurs portés et réalisés par la MCE, avec le soutien financier du CRB.

#### L'opération « Bienvenue dans mon Jardin » c'est:

- Plus de 150 jardins ouverts au public dans toute la Bretagne
- Environ 50 000 visiteurs qui découvrent de nouvelles techniques de jardinage plus respectueuses de l'environnement
- Un évènement très bien relayé par la presse locale

**Objectifs :** Il s'agira de maintenir une dynamique de réduction de l'usage des produits phytosanitaires toujours autorisés auprès des amateurs en valorisant les résultats déjà obtenus et en diffusant les techniques les mieux adaptées à la région.

### Actions à conduire en Bretagne :

- Pérenniser une communication sur le volet « jardinage au naturel » (J6)
- Animer le « réseau jardin » (J7)

**Moyens :** Animation MCE et partenaires de la MCE, bassins versants, appui financier CRB

### II-2c. Thématique 3 : Accompagner les professionnels prestataires

**Acquis :** En 2018: 1<sup>ère</sup> lettre d'information du paysagiste a été envoyée par le CRODIP aux paysagistes bretons. En effet ces professionnels, qui emploient des produits phytosanitaires, ne disposent pas tous d'un agrément, ni des informations relatives à la réglementation en vigueur.

En 2019, une 2<sup>e</sup> lettre d'information a été diffusée, elle traitait de l'entretien des espaces publics bretons: 4 pages + envoi du poster « Réglementation pour l'entretien des espaces publics »

**Objectifs :** Il s'agira d'informer les prestataires des obligations réglementaires et de les accompagner dans leurs démarches vers les techniques alternatives.

### Actions à conduire en Bretagne :

- Informer les professionnels prestataires (J8)
- Intervenir auprès des formateurs des professionnels prestataires (J9)

**Moyens :** Diffusion de l'information via des outils internet, participation des partenaires CRODIP, UNEP, FREDON, via financement CRB.

### II-2d. Thématique 4 : Sensibiliser les usagers à l'entretien des espaces privés (entreprises, exploitations agricoles) et des voies de communication

**Acquis :** L'entretien des voies de communication relève de différents acteurs : DIRO, conseils départementaux, communes pour les routes, SNCF pour les voies ferrées. Des modifications de pratiques pour limiter l'utilisation de produits sont d'ores et déjà enclenchées. Toutefois, la diversité des situations et l'insuffisance de communication à ce sujet interroge les usagers des voies de transport.

Par ailleurs, certaines entreprises privées, parmi lesquelles les exploitations agricoles, font de réels efforts pour la gestion de leurs espaces.

**Objectifs :** les actions conduites auront pour but de mieux informer sur les travaux et engagements des acteurs vis-à-vis des efforts réalisés pour la gestion de leurs espaces.

### Actions à conduire en Bretagne :

- Informer sur les pratiques de gestion des voies de communication (J10)
- Accompagner la communication des entreprises privées sur la gestion « 0 phyto » de leurs espaces (J11)

**Moyens :** Sollicitation directe par la DREAL, participation des bassins versants ATBVB, des communes, appui de la CRAB, financement via CRB.

## II-2e. Thématique 5 : Améliorer les connaissances et expérimenter des méthodes alternatives

**Acquis :** En raison des niveaux de contamination de l'eau par certains produits homologués pour des usages en zone non agricole, mais aussi comme biocide ou comme détergents, des travaux sont entamés depuis 2 ans sur les problématiques plus spécifiques du diuron et de l'AMPA. Par ailleurs, le déploiement de la charte de désherbage communal ayant mis en évidence la difficulté à atteindre ou à maintenir le « 0 phyto », des études ont été lancées en vue d'améliorer les connaissances (notamment sur la gestion agronomique des terrains de foot).

**Objectifs :** Il s'agira de poursuivre et finaliser les travaux engagés, de valider les hypothèses émises afin d'obtenir des résultats à présenter au MTES et au MAA, d'expérimenter des techniques alternatives pour les terrains de foot et la gestion des limaces, d'élaborer un guide sur la gestion agronomique des terrains de foot en 0 phyto à diffuser auprès des collectivités et partenaires associés.

### Actions à conduire en Bretagne :

- Améliorer les connaissances sur le diuron en tant que biocide (J12)
- Améliorer les connaissances sur la provenance de l'AMPA non agricole (J13)
- Expérimenter sur la gestion des terrains sportifs (J14)
- Expérimenter sur la gestion des limaces par les collectivités (J15)

**Moyens :** Analyses d'eau amont/aval de stations d'épuration, mise en place d'essais par la FREDON, expérimentation de différentes conduites de terrains de foot avec accord de plusieurs communes, via co-financement CRB – AELB.

# III. DOMAINE DE LA SANTE



## AXE #3 : Evaluer et maitriser les risques et les impacts

III-1. Renforcer la surveillance de la contamination des denrées alimentaires, de l'eau, des sols et de l'air. Prévenir et réduire les expositions de la population.

*Cet enjeu breton correspond à l'action 11 de l'axe 3 du plan national.*

**Acquis :** Les expositions aux pesticides se caractérisent par la multiplicité des voies d'exposition (alimentation, eau, sol, air) liée à leur présence dans l'ensemble des compartiments environnementaux. Si la connaissance de la contamination des eaux régionales s'appuie sur un dispositif pertinent qui doit être pérennisé, il n'en est pas de même pour ce qui concerne les aliments, l'air ou les sols. C'est pourquoi, il convient de renforcer la surveillance et les connaissances régionales pour ces milieux, ainsi que de rendre visibles et compréhensibles les résultats collectés à l'ensemble des publics concernés.



Capteur air (source Air Breizh)



Prélèvement eau (source BV Semnon)

Par ailleurs, conformément à l'article 83 de la loi Egalim, la protection des populations, notamment des populations les plus vulnérables ou exposées, comme les riverains de zones agricoles, doit être renforcée.

**Objectifs :** Il s'agira d'améliorer la connaissance de la contamination des différents milieux pouvant exposer les populations (eau, air, aliments, sols) et d'améliorer la protection des riverains de zones agricoles via : l'accompagnement de la mise en place de chartes d'engagement départementales et la mise en place d'un dispositif régional permettant de centraliser le recueil de signalements de situations à risques d'exposition des riverains et d'assurer une prise en charge et un suivi coordonnés (mesures de prévention et contrôles, investigations).

### Actions à conduire en Bretagne :

- Maintenir les réseaux qualité de l'eau et valoriser les résultats (Action S1)
- Améliorer les connaissances en matière de contaminations de l'air (Action S2)
- Suivre les résultats des contaminations du sol (Action S3)
- Suivre les résultats des contaminations des denrées alimentaires et de l'eau distribuée (Action S4)
- Prévenir et réduire les expositions des riverains (Actions S5a et S5b)

**Moyens :** CRAB, association des maires, ARS, DRAAF, CAP, Cire... Financement via PRSE3 (DREAL-ARS).

## III-2. Mieux connaître les expositions et réduire les risques pour les utilisateurs professionnels de produits phytosanitaires

*Cet enjeu breton correspond à l'action 13 de l'axe 3 du plan national.*

**Acquis :** Le groupe « Santé et sécurité » du plan Ecophyto II, piloté par la MSA, a choisi de s'associer avec le CRODIP pour élaborer un film pédagogique « phytosanitaires en agriculture », associant la sécurité de l'utilisateur et la préservation de l'environnement, par une meilleure maîtrise technique, dans une logique globale de prévention. Aujourd'hui disponible sur internet, il a été diffusé aux établissements scolaires via les sites des MSA ainsi qu'aux principaux organismes de formation certiphyto. Cependant, les efforts doivent se poursuivre.



Extraits film pédagogique – source MSA-Crodip

**Objectifs :** Une meilleure connaissance du risque est un préalable indispensable à l'action de prévention. Développer les compétences des utilisateurs et conseillers dans l'identification des risques, donner des solutions de prévention réalistes au plus près des situations de travail.

### Actions à conduire en Bretagne :

- Renforcer les connaissances sur les expositions aux PPP utilisés en milieu professionnel (Action S6)
- Agir pour faire reculer les risques liés à l'utilisation des PPP (Action S7)
- Valoriser et diffuser les outils et les connaissances aux usagers (Action S8)

**Moyens :** Animation MSA, Sollicitation des filières professionnelles et implication de l'enseignement agricole, financement via enveloppe communication régionale Ecophyto et l'auto financement MSA.

## III-3. Se mobiliser pour alimenter la phytopharmacovigilance (PPV Santé)

*Cet enjeu breton correspond à l'action 10 de l'axe 3 du plan national et à l'action 10 du domaine agricole de la déclinaison régionale du plan Ecophyto 2+.*

**Acquis :** Depuis 2012, un travail collaboratif avec l'ANSES a été institué de manière officielle (convention ANSES / CCMSA) afin d'utiliser les données des dossiers Phyt'Attitude des MSA. Les MSA Bretonnes se sont re-mobilisées afin de proposer systématiquement aux assurés actifs agricoles de se signaler sur la base du volontariat. Néanmoins, il reste à promouvoir les autres circuits de signalement pour les autres publics et à définir les actions à mener pour les non-volontaires.



**Objectifs :** Il s'agira de systématiser le signalement de tous les évènements indésirables bretons, quelles que soient les contaminations, expositions, ou impacts (santé humaine, organismes vivants, milieux).

**Actions à conduire en Bretagne :**

- Organiser le circuit de signalement pour la PPV (Actions S9)

**Moyens :** Plaquette de communication envers tous les acteurs Ecophyto et les professionnels de santé avec un financement possible via enveloppe régionale communication et auto financement MSA.

# IV. GOUVERNANCE ET FINANCEMENTS



## AXE #6 : Communiquer et mettre en place une gouvernance simplifiée

IV-1. Communiquer sur le défi positif et moderne que constitue la réduction de l'utilisation, des risques et des impacts des produits phytopharmaceutiques pour une agriculture combinant performance à la fois économique, environnementale et sociétale

*Cet enjeu breton correspond à l'action 28 de l'axe 6 du plan national.*

La communication s'inscrit de manière transversale à tous les axes pour appuyer et diffuser les actions mises en œuvre, afin de contribuer à l'adhésion de l'ensemble des parties prenantes aux objectifs du plan et ainsi aux changements de pratiques (Plan national).

La communication relevant d'ECOPHYTO 2+ sera réalisée par les différents outils et partenaires régionaux dont la lettre ECOPHYTO « la profession s'engage » de la chambre régionale d'agriculture (CRAB), les sites internet des différents partenaires : DRAAF, DREAL, CRAB, ARS, MSA, conseil régional, FREDON, CRODIP...

Chaque porteur d'action assurera la communication des actions engagées et des résultats obtenus.

Les acteurs du plan ECOPHYTO prennent l'engagement d'assurer une communication agronomique compatible avec la présente feuille de route.



Exemple de lettre Ecophyto Bretagne (source CRAB)

IV-2. Mettre en place une gouvernance simplifiée et opérationnelle

*Cet enjeu breton correspond à l'action 29 de l'axe 6 du plan national.*

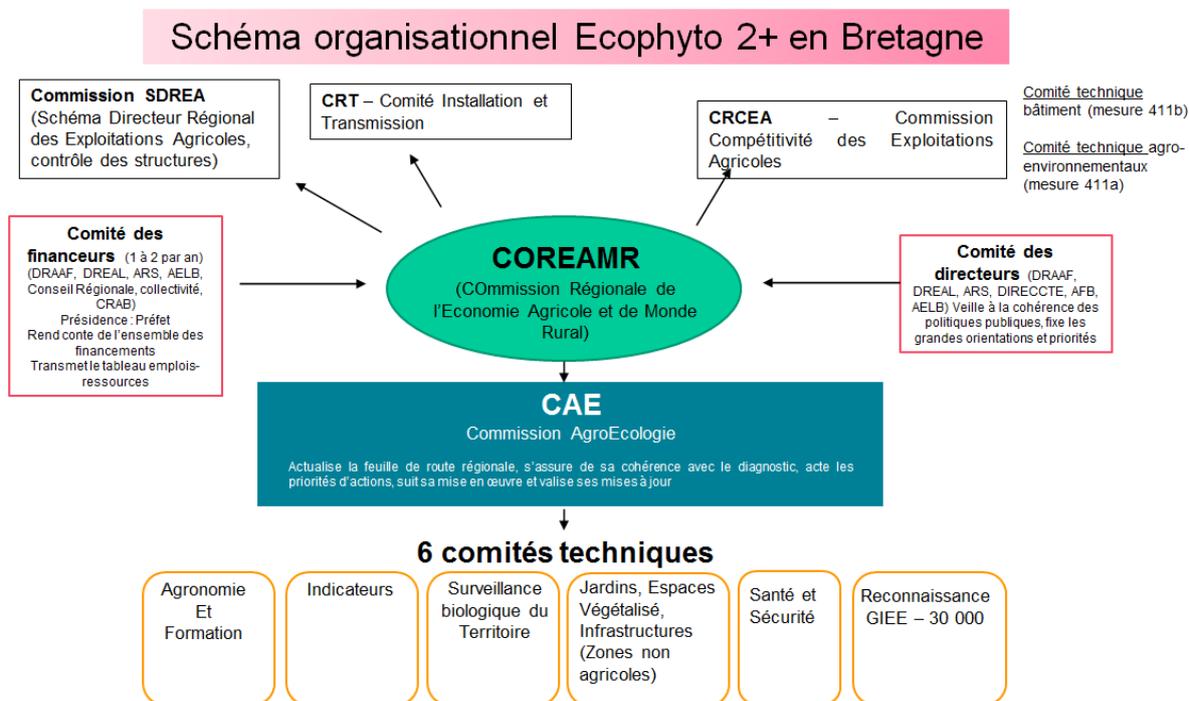
La commission agro-écologie (CAE) de Bretagne, telle qu'elle a été définie en 2016, dépend de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) et est issue de la fusion de la commission agro-environnementale et climatique (CRAEC) et de la commission régionale d'orientation stratégique (CROS) du plan ECOPHYTO 1. Elle se réunit suivant une configuration spécifique en format ex-CRAEC et ex-CROS selon les thématiques abordées.

Avec Ecophyto II+, la composition de la CAE intègre les membres des 2 commissions fusionnées et l'ARS qui était membre à titre d'expert devient membre en tant que co-pilote des actions. La liste des membres est présentée en annexe 2. Cette nouvelle organisation permet d'avoir une vision plus élargie

en prenant en compte l'agro-écologie et la santé dans une démarche plus intégrée et pas seulement la réduction d'usage des produits phytosanitaires.

Six comités techniques dépendent de cette CAE : agronomie et formation, indicateurs, surveillance biologique du territoire, jardins-espaces végétalisés, infrastructures (JEVI), santé et sécurité, reconnaissance GIEE-30 000.

Un comité des directeurs permet de veiller à la cohérence des plans et actions publics et fixent les principales orientations chaque année.



Le comité des financeurs assure l'ingénierie des financements des actions ECOPHYTO, MAEC, GIEE...

### IV-3. Mobiliser des moyens financiers à la mesure des objectifs

*Cet enjeu breton correspond à l'action 30 de l'axe 6 du plan national.*

Les financements du plan ECOPHYTO sont multiples : nationaux et régionaux spécifiques d'Ecophyto, ou s'inscrivant dans des actions plus larges d'autres acteurs régionaux.

Les actions pour la réduction de l'usage et des impacts des produits phytosanitaires en Bretagne sont ainsi financées grâce à différentes **lignes budgétaires** :

#### Enveloppes Ecophyto

- Ecophyto National AFB : 0,9 million € : SBT, fermes DEPHY, animation régionale, communication.
- Ecophyto Régional AELB : 1,37 million € : prioritairement pour les fermes 30 000 et le soutien aux investissements.

#### Contrat territoriaux des bassins versants

- Actions agricoles : AELB, CRB et départements : 0,9 million €
- Actions en JEVI (y compris MCE hors BV) : CRB : 0,4 million €

## Politiques d'accompagnement aux modifications de systèmes d'exploitation (Plan de Développement Rural Breton) :

- Mesures agro-environnementales et climatiques et conversion à l'agriculture biologique : FEADER, Etat, CRB, AELB : 206 millions pour les 6 935 engagements de 2015 et 2018 (sur 4 ans : soit 51 millions d'€ par an).
- Mesures d'aides aux investissements matériels : la mesure dite 411a du PCAEA (Plan Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles) intègre les aides pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. A ce titre et sur la période de 2015 à 2028, un soutien à hauteur de 2,4 millions d'euros a été mobilisé.

**Autres financements** : autofinancement des partenaires : MSA, structures engagées dans les fermes DEPHY, bassins versants, CRAB....

Les réseaux de fermes GIEE (Groupement d'intérêt Economique et Environnemental) sur le budget du MAAF (en moyenne 0,33 million d'euros/an sur 3 ans) et les réseaux de fermes AEP (Agriculture Ecologiquement Performante) sur le budget du conseil régional à hauteur de 0,69 million d'euros/an.

Le conseil régional participe aussi à l'accompagnement des agricultures bio avec l'action passBio (0,7 millions d'euros en 7 ans).

Des attributions de financements existent aussi :

- pour les investissements en matériel des collectivités : en **guichet ouvert** par le conseil régional,
- pour les investissements en matériel des CUMA par appel à projet du conseil régional.

## IV-4. Conditionnement des aides publiques et cohérence des plans, projets et programmes

---

**Objectif** : amener les bénéficiaires d'aides publiques à s'emparer, via leur projet, de certains objectifs du plan ECOPHYTO2+

### Actions à mener en Bretagne :

- définir des orientations en matière de conditionnement des aides publiques pour soumettre ses aides à des engagements en termes de réduction de la consommation des produits phytosanitaires et de protection du milieu
- mise en cohérence des plans, projets, programmes et schémas directeurs (échelles infra-départementale, départementale et régionale) avec l'objectif de réduction des usages

Ces deux fiches action seront rajoutées sous 12 mois dans cette feuille de route. Les pilotes seront le **comité des financeurs** et le comité des directeurs.

## ANNEXE 1 : Tableau regroupant l'ensemble des actions par Structure Pilote

En bleu : nouvelle action identifiée dans cette feuille de route

Pilote de l'action	Action	Année démarrage	Priorité 2020
ADA Bretagne/GIE Elevage	<b>Action A8a</b> : Favoriser les pollinisateurs	2020	1
	<b>Action A12b</b> : Suivi des effets des produits phytosanitaires sur les abeilles	2020	2
AELB	<b>Action A2a</b> : Investissement en agroéquipement via des AAP	2020	1
	<b>Action A6a</b> : Favoriser et optimiser les AAP 30 000	2020	1
	<b>Action A18b</b> : Renforcer le développement de la certification HVE	2020	
ATBVB	<b>Action A4b</b> : Rattacher DEPHY aux territoires des bassins versants	2020	1
Animatrice Ecophyto	<b>Action A4a</b> : Renforcer la communication DEPHY	2020	1
	<b>Action A4b</b> : Rattacher DEPHY aux territoires des bassins versants	2021	2
	<b>Action A5b</b> : Référencer l'ensemble des projets recherche sur réduction des phyto en Bretagne	2020	2
	<b>Action A6b</b> : Capitaliser les résultats des groupes 30 000	2020	1
	<b>Action A6c</b> : Animer le réseau des animateurs et animatrices pour favoriser le partage des bonnes pratiques	2020	1
	<b>Action A8a</b> : Favoriser les pollinisateurs	2021	2
	<b>Action A8b</b> : Favoriser les auxiliaires des cultures et préserver la biodiversité	2021	2
	<b>Action A14a</b> : Faire connaître et promouvoir les alternatives au glyphosate	2020	1
<b>Action A14b</b> : Soutenir le désherbage mécanique du maïs en évitant les désherbages de prélevée	2020	1	
	<b>Action A15</b> : Contribuer à alimenter les centres de ressources nationaux	En continu	1
ARS	<b>Action A16</b> : Assurer la cohérence des actions à l'échelle du territoire	2020	1
	<b>Action S1</b> : Maintenir les réseaux qualité de l'eau	2022	2
	<b>Action S2</b> : Suivre les résultats des contaminations de l'air	2020	1
	<b>Action S4</b> : Suivre les résultats des contaminations des denrées alimentaires et de l'eau distribuée	2020	2
	<b>Action S5a</b> : Accompagner les dispositifs mis en place pour protéger les riverains	2020	1
	<b>Action S5b</b> : Faciliter les déclarations des riverains (mauvaises pratiques, effets indésirables...)	2021	1
Arvalis	<b>Action A14c</b> : Maîtriser les situations d'enherbement difficiles	2020	1
CRAB	<b>Action A1</b> : Développer le dispositif CEPP	2020	2
	<b>Action A2b</b> : Formation individuelles des utilisateurs aux différents matériels alternatifs et favoriser l'accès individuel aux matériels disponibles	2020	1
	<b>Actions A2c</b> : Formation individuelles des utilisateurs aux bonnes pratiques de pulvérisation et création d'un réseau de compétences	2020	1
	<b>Action A3</b> : Promouvoir biocontrôle	2021	2
	<b>Action A7a</b> : Améliorer le réseau d'épidémiosurveillance (via animateur régional BSV)	2020	2
	<b>Action A7b</b> : Valoriser le réseau ENI (via animateur régional BSV)	2020	2

Pilote de l'action	Action	Année démarrage	Priorité 2020
	<b>Action A8a</b> : Favoriser les pollinisateurs	2021	2
	<b>Action A8b</b> : Favoriser les auxiliaires des cultures et préserver la biodiversité	2020	1
	<b>Action A9c</b> : Créer des liens lors du parcours à l'installation	2021	2
	<b>Action A10</b> : Promouvoir et impulser une dynamique collective autour de la reconception de système	2021	2
	<b>Action A12a</b> : Réduire les effets non Intentionnels sur l'eau	2020	2
	<b>Action A12b</b> : Suivi des effets des produits phytosanitaires sur les abeilles	2020	2
	<b>Action A14a</b> : Faire connaître et promouvoir les alternatives au glyphosate	2020	1
	<b>Action A14b</b> : Soutenir le désherbage mécanique du maïs en évitant les désherbages de pré-levée	2020	2
	<b>Action A15</b> : Contribuer à alimenter les centres de ressources nationaux	En continu	2
	<b>Action A17</b> : Impliquer les filières animales dans le plan ecophyto 2+	2021	2
	<b>Action A18a</b> : Renforcer le développement de l'agriculture biologique	2020	1
CRB	<b>Action A2a</b> : Investissement en agroéquipement via des AAP (Comité de modernisation)	2020	1
	<b>Action J1</b> : Informer et accompagner les particuliers sur la gestion des déchets dans le contexte de la Loi Labbé	2020	1
	<b>Action J2a</b> : Animer la Charte d'entretien des espaces des collectivités	2020	2
	<b>Actions J2b</b> : Pérenniser le guichet de financement du matériel de désherbage alternatif	2020	1
	<b>Action J3a</b> : Mise en place d'un réseau de Communes « DEPHY »	2020	2
	<b>Actions J3b</b> : Regrouper à l'échelle régionale des fiches retours d'expériences sur les actions des collectivités	2020	1
	<b>Action J5a</b> : Déployer les formations à destination des élus	2020	1
	<b>Action J6</b> : Pérenniser une communication sur le volet jardinage au naturel	2020	1
	<b>Action A18b</b> : Renforcer le développement de la certification HVE	2020	1
CRODIP	<b>Actions A2c</b> : Formation individuelles des utilisateurs aux bonnes pratiques de pulvérisation et création d'un réseau de compétences	Amorcer en 2020	2
	<b>Action A12a</b> : Réduire les effets non Intentionnels sur l'eau	2020	1
	<b>Action J8</b> : Informer les professionnels prestataires	2021	2
	<b>Action J9</b> : Intervenir auprès des formateurs des professionnels prestataires	2021	2
DDTM	<b>Action A16</b> : Assurer la cohérence des actions à l'échelle du territoire	2020	1
	<b>Action S5a</b> : Accompagner les dispositifs mis en place pour protéger les riverains	2020	1
DRAAF	<b>Action A1</b> : Développer le dispositif CEPP	2020	1
	<b>Action A3</b> : Promouvoir Biocontrôle	2021	2
	<b>Action A5b</b> : Référencer l'ensemble des projets recherche sur réduction des phyto en Bretagne	2020	2

Pilote de l'action	Action	Année démarrage	Priorité 2020
	<b>Action A9a</b> : Fluidifier le Certiphyto	2020	1
	<b>Action A9b</b> : Intervenir dans les formations agricoles	2020	1
	<b>Action A11</b> : Informer tous les partenaires agricoles sur la PPV	2020	1
	<b>Action A12b</b> : Suivi des effets des produits phytosanitaires sur les abeilles	2020	2
	<b>Action A13</b> : Suivre et analyser l'évolution des ventes des PPP	2020	1
	<b>Action A18b</b> : Renforcer le développement de la certification HVE	2020	1
	<b>Action J13</b> : Améliorer les connaissances sur la provenance de l'AMPA non agricole	2020	1
	<b>Action S4</b> : Suivre les résultats des contaminations des denrées alimentaires et de l'eau distribuée	2020	2
	<b>Action S5a</b> : Accompagner les dispositifs mis en place pour protéger les riverains	2020	1
	<b>Action S5b</b> : Faciliter les déclarations des riverains (mauvaises pratiques, effets indésirables...)	2021	2
	<b>Action S7</b> : Agir pour faire reculer les risques liés à l'utilisation des produits phyto	2021	2
DREAL	<b>Action A15</b> : Assurer la cohérence des actions à l'échelle du territoire	2020	1
	<b>Action J10</b> : Informer sur les pratiques de gestion des voies de communication	2021	3
	<b>Action J12</b> : Améliorer les connaissances sur le diuron en tant que biocide	2020	3
	<b>Action S1</b> : Maintenir les réseaux qualité de l'eau	2020	2
	<b>Action S2</b> : Suivre les résultats des contaminations de l'air	2020	2
	<b>Action S3</b> : Suivre les résultats des contaminations du sol	2020	1
	Fiches à venir sur doctrine Phosphore (cf I-14),	Ss 12mois	1
	Conditionnement aide publiques (IV-4)	Avant fin	1
	Mise en cohérence des projets, programmes, plans etc	2019	1
DIRECCTE	<b>Action S6</b> : Renforcer les connaissances sur les expositions aux produits phytosanitaires utilisés en milieu professionnel	2020	2
FRAB	<b>Action A2b</b> : Formation individuelles des utilisateurs aux différents matériels alternatifs et favoriser l'accès individuel aux matériels disponibles	2020	2
	<b>Action A18a</b> : Renforcer le développement de l'agriculture biologique	2020	1
FREDON Bretagne	<b>Action J3a</b> : Mise en place d'un réseau de communes « DEPHY »	2020	1
	<b>Action J3c</b> : Réflexion sur les aménagements des collectivités	2021	2
	<b>Action J4</b> : Mettre à jour/créer des guides pour des alternatives au désherbage chimique : réaliser un guide spécifique sur la gestion des cimetières et des terrains sportifs	2020	2
	<b>Action J5b</b> : Sensibiliser les usagers des terrains sportifs	2020	1
	<b>Action J11</b> : Accompagner la communication des entreprises privées sur la gestion 0 phyto de leur espace	2021	2
	<b>Action J14</b> : Expérimenter sur la gestion des terrains sportifs	2021	2
	<b>Action J15</b> : Expérimenter sur la gestion des limaces par les collectivités	2020	1

Pilote de l'action	Action	Année démarrage	Priorité 2020
FRCIVAM	<b>Action A10</b> : Promouvoir et impulser une dynamique collective autour de la reconception de système	2021	2
IDELE	<b>Action A17</b> : Impliquer les filières animales dans le plan ecophyto 2+	2021	2
IFIP	<b>Action A17</b> : Impliquer les filières animales dans le plan ecophyto 2+	2021	2
IT	<b>Action A4a</b> : Renforcer la communication DEPHY	2020	1
	<b>Action A4b</b> : Rattacher DEPHY aux territoires des bassins versants	2020	1
	<b>Action A5a</b> : Renforcer le lien DEPHY Ferme/DEPHY Expe	2020	1
MCE	<b>Action J6</b> : Mettre en place une stratégie de communication sur le volet jardinage au naturel	2020	1
	<b>Action J7</b> : Animer le réseau jardin	2021	2
MISEN 35	<b>Action J12</b> : Améliorer les connaissances sur le diuron en tant que biocide	2020	1
MSA	<b>Action S6</b> : Renforcer les connaissances sur les expositions aux produits phytosanitaires utilisés en milieu professionnel	2020	2
	<b>Action S7</b> : Agir pour faire reculer les risques liés à l'utilisation des produits phyto	2020	1
	<b>Action S8</b> : Valoriser et diffuser les outils et les connaissances aux utilisateurs professionnels	2020	2
	<b>Action S9</b> : Organiser le circuit de signalement pour la PPV	2020	2

### Lexique des pilotes

**ADA (Bretagne/GIE Elevage)** : Association pour le Développement Apicole

**AELB** : Agence de l'Eau Loire Bretagne

**Animatrice Ecophyto** : animatrice chargée de mission Ecophyto, affectée à la Chambre Régionale d'Agriculture

**ATBVB** : Association des Techniciens des Bassins Versants de Bretagne

**ARS** : Agence Régionale de la Santé

**Arvalis** : institut technique du végétal

**CRAB** : Chambre Régionale d'Agriculture

**CRB** : Conseil Régional de Bretagne

**CRODIP** : Comité InteRprOfessionnel de Diagnostics, Inspections et formations Phytosanitaires

**DDTM** : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

**DRAAF** : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

**DREAL** : Direction régionale de l'aménagement, du logement et de la nature

**DIRECCTE** : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

**FRAB** : Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique

**FREDON Bretagne** : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

**FRCIVAM** : Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural

**IDELE** : Institut de l'Elevage

**IFIP** : Institut du Porc

**IT** : Ingénieur Territorial Ecophyto

**MCE** : Maison de la consommation et de l'Environnement

**MISEN35** : Mission Interservices de l'Eau et de la Nature d'Ile et Vilaine

**MSA** : Mutualité Sociale Agricole

# **ANNEXE 2**

## **FICHES ACTIONS DÉTAILLÉES**

# I. DOMAINE AGRICOLE



## AXE #1 : Agir aujourd'hui et faire évoluer les pratiques

Enjeu	<b>Inciter les exploitants à adopter des pratiques concourant à la diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires</b>	Plan d'action BRETAGNE 2019
-------	--	-----------------------------------

*Cet enjeu breton correspond aux actions 1 de l'axe 1 du plan national.*

### Action A1 : Développer le dispositif CEPP

**Pilote de l'action :** CRAB et DRAAF

**Détails de l'action :**

- Faire un bilan de l'existant, du disponible et de l'utilisé
- Promouvoir la diffusion des CEPP existant
- Etablir des nouvelles fiches d'action standardisées si besoin (fiches désherbage céréales/maïs prioritaires ; PHYTOSITE)

**Acteurs :** Arvalis, Terres Inovia, Distributeurs, CUMA, ETA, INRA, acteurs terrains (animateurs BV, conseillers indépendants etc), CRODIP

**Moyens :**

**Calendrier :** dès 2020

**Indicateurs :**

- Nombre de fiches actions déposées
- Nombre de CEPP activés

### Action A2 : Favoriser l'utilisation des Agro-équipements et optimiser la pulvérisation

#### Action A2a : Investissement en agroéquipement via des AAP

**Pilote de l'action :** AELB et Comité de modernisation du Conseil Régional

**Détails de l'action :**

Lancer les AAP en début d'année pour du matériel de substitution et d'optimisation :

- AAP individuel fléchés par les filières et/ou les territoires
- AAP spécifique ETA/CUMA
- Matériel spécifique à expérimenter pour les fermes DEPHY (voir actions DEPHY – Action A4)
- Prioriser les investissements agro-équipements qui sont reconnus CEPP
- Valoriser les données existantes dans les différents réseaux sur la réduction des produits phytosanitaires lors de techniques alternatives qui pourraient faire l'objet d'une fiche CEPP

**Acteurs :** CRODIP, ETA, CUMA, FRAB, structures accompagnatrices de collectifs

**Moyens :** Financements Ecophyto AELB à organiser avec le PDRB ; s'assurer des cohérences entre les différentes politiques

**Calendrier :** 2020-2022

**Indicateurs :**

- Nombre et type de Matériels financés
- Montants consommés

## Action A2b : formations individuelles des utilisateurs aux différents matériels alternatifs et favoriser l'accès individuel aux matériels disponibles

---

**Pilote de l'action :** CRAB et FRAB

**Détails de l'action :**

- Fiches CUMA à réactualiser et à diffuser par les animateurs de collectifs
- Mise à disposition de l'ensemble des agriculteurs de fiches d'évaluation des différents matériels suivant les différents constructeurs
- Création de vidéos d'utilisation du matériel alternatif (notamment désherbage)
- Cartographier les matériels présents CUMA/ETA/individuels via outil libre type CUMA link
- Disposer de formations de prise en main des agro-équipements et les faire reconnaître par VIVEA comme labellisées écophyto

**Acteurs :** FRCUMA, DRAAF, FAFSEA et VIVEA, CRAB, ARETAR, FRAB

**Moyens :** FAFSEA et VIVEA pour la partie formation

**Calendrier :** 2020-2022

**Indicateurs :**

- nombre de formations déposées et labellisées,
- nombre de stagiaires,
- nombre de fiches CUMA actualisées
- nombre de vidéos réalisées

## Actions A2c : formations individuelles des utilisateurs aux bonnes pratiques de pulvérisation et création d'un réseau de compétences

---

**Pilote de l'action :** CRAB et CRODIP

**Détails de l'action :**

- Créer un réseau de compétences constitué de techniciens/conseillers habilités aux bonnes pratiques/utilisations de la pulvérisation (comme pour le DRP2) et les outiller éventuellement avec des kits pour que les informations transfèrent vers les agriculteurs via le CRODIP, le conseil de préconisation...
- Disposer d'une formation au bon usage du pulvérisateur accompagnée de démonstrations avec banc pulvérisateur CRODIP à destination des conseillers ou labellisée Ecophyto à destination des agriculteurs (si possible formation réalisée par les formateurs habilités)

- Créer des fiches techniques permettant de regrouper l'ensemble des informations/utilisations des différents types de buses existant sur le marché (buse, volume, pression etc).
- Faire des articles presses sur promotion des buses anti-dérives et leur bonne utilisation

**Acteurs :** FRCUMA, CRODIP, DRAAF, FAFSEA et VIVEA, CRAB, ARETAR

**Moyens :** FAFSEA et VIVEA pour la partie formation

**Calendrier :** 2020-2022

**Indicateurs :**

- nombre de formations déposées et labellisées,
- nombre de techniciens/conseillers habilités
- nombre de stagiaires,
- nombre d'articles de presse réalisés
- nombre de fiches techniques réalisées

## Action A3 : Promouvoir le Biocontrôle

---

**Pilote de l'action :** CRAB, DRAAF

**Détails de l'action :**

- Promotion de l'utilisation des produits de biocontrôle dans le respect de la réglementation
- Démonstration de l'adaptation au contexte breton pour certains produits
- Valorisation/promotion (articles des partenaires, BSV etc) données de vente et de pratiques régionales
- Contrôles des usages à l'occasion des inspections (et bilan annuel des mesusages)
- Organisation d'une ½ journée d'informations à destination des agriculteurs et des conseillers
- Référencer les entreprises travaillant sur la production de biocontrôles dans la région

**Acteurs :** ensemble des partenaires ; notamment CRAB, Agrobio pour la partie communication via BSV, articles ; DRAAF via la partie données de vente ; FRAB

**Moyens :** BSV, promotion dans les groupes 30 000, DEPHY EXPE

**Calendrier :** 2021

**Indicateurs :**

- Suivi des ventes de biocontrôle (BNVd)
- Suivis des IFT biocontrôle des groupes 30 000
- Valoriser les enquêtes pratiques culturelles
- Nombre articles Bretagne sur le sujet
- Nombre participants à la ½ journée

<b>Enjeu</b>	<b>Faire rayonner nos fermes DEPHY articulées avec les 30 000, les GIEE et l'AB</b>	Plan d'action BRETAGNE 2019
--------------	---	-----------------------------------

*Cet enjeu breton correspond aux actions 2 de l'axe 1 du plan national.*

## Action A4 : Communiquer autour des expériences DEPHY et rattacher le dispositif aux Territoires et filières

### Action A4a : Renforcer la communication DEPHY

---

**Pilote de l'action :** IT et animatrice régionale Ecophyto

**Détails de l'action :**

- Prévoir une brève hebdomadaire calée un peu en amont du calendrier culturel dans TERRA pour donner de la visibilité et de l'ampleur aux actions DEPHY vers le plus grand nombre.
- Mettre à jour le guide Trajectoire Dephy breton avec de nouvelles fiches
- Organiser 10 portes ouvertes dans le cadre du projet "Rencontres Alternatives autour des Phyto " (1 au moins avec presse et grand public)
- Créer du lien avec la filière animale : ex pour le lait, valoriser les résultats de IDELE pour la Bretagne
- Proposer aux partenaires (coop, négoce, etc) des interventions en lien avec DEPHY lors d'organisations d'évènements techniques (journées Arvalis, Terres Inovia, de distributeurs etc)

**Acteurs :** ensemble des partenaires

**Moyens :** Financement MAAI via Rencontres Alternatives autour des Phyto ; enveloppe régionale Ecophyto.

**Calendrier :** démarrage 1<sup>er</sup> semestre 2020

**Indicateurs :**

- Nombre d'articles
- Nombre de Portes ouvertes et de participants (+thématiques)
- Nombre d'interventions

### Action A4b : Rattacher DEPHY aux territoires des Bassins versants

---

**Pilote de l'action :** Animatrice régionale Ecophyto, Ingénieurs Territoriaux, Animatrice-coordinatrice Bassins versants

**Détails de l'action :**

- Faire connaître et diffuser les actions des uns et des autres systématiquement dans 2 réseaux : réseau DEPHY et réseau Bassins versants
- Poursuivre et étendre des actions communes via des journées d'animation à échelle de BV ou de SAGE telles que celles mises en place sur le SAGE Vilaine

**Acteurs :** Ingénieurs Réseaux, ingénieurs-animateurs de Bassins versants, AELB, DREAL

**Moyens :** DEPHY

**Calendrier :** 2020-2022

**Indicateurs :**

- Nombre actions communes
- Nombre de personnes touchées par ces actions

<b>Enjeu</b>	<b>Soutenir l'expérimentation</b>	Plan d'action BRETAGNE 2019
--------------	-----------------------------------	-----------------------------------

*Cet enjeu breton correspond aux actions 3 de l'axe 1 du plan national.*

## Action A5 : Renforcer le lien avec les travaux de recherche

### Action A5a : Renforcer le lien DEPHY Ferme/DEPHY Expe

---

**Pilote de l'action :** Ingénieurs Territoriaux

**Détails de l'action :**

- Organiser régulièrement des rencontres entre chefs de projets expé et IT, IR et animateurs 30 000, agriculteurs ;
- proposer des visites de site DEPHY Expe par les agriculteurs de groupes DEPHY Ferme ;
- présenter les résultats DEPHY Expe aux agriculteurs DEPHY Ferme
- Participation aux journées RAP : Rencontres Alternatives Phyto

**Acteurs :** Ingénieurs Réseaux, chefs de projet DEPHY Expé, animateurs de groupes,

**Moyens :** enveloppes Ecophyto Dephy et Rencontres Alternatives Phyto

**Calendrier :** démarrage 1<sup>er</sup> semestre 2020

**Indicateurs :**

- Nombre de rencontres effectuées ;
- Nombre de participants de ces rencontres

### Action A5b : Référencer l'ensemble des projets recherche sur réduction des phyto en Bretagne

---

**Pilote de l'action :** DRAAF, Animatrice régionale Ecophyto

**Détails de l'action :**

- Référencer tout projet recherche breton sur la réduction d'usage phyto et rapprocher les différents dispositifs
- Proposer des échanges autour de ces dispositifs

**Acteurs :** porteurs de projets de recherche/expérimentation, DRAAF-SREFAA, AELB, DREAL, DDTM

**Moyens :** Questionnaire, sollicitations diverses

**Calendrier :** démarrage 1<sup>er</sup> semestre 2020

**Indicateurs :**

- Nombre de projets référencés

<b>Enjeu</b>	<b>Multiplier par 10 le nombre d'agriculteurs accompagnés dans la transition agroécologique à bas niveau de PP</b>	Plan d'action BRETAGNE 2019
--------------	--	-----------------------------------

*Cet enjeu breton correspond aux actions 4 de l'axe 1 du plan national.*

## Action A6 : Accompagner des collectifs d'agriculteurs 30 000

### Action A6a : Favoriser et Optimiser les AAP 30 000

---

**Pilote de l'action :** AELB

**Détails de l'action :**

- Porter les AAP émergence 30 000
- Ouvrir les AAP 30 000 au plus grand nombre
- Diversifier les structures (CUMA par exemple) et les territoires porteurs de groupes
- Prioriser la baisse des herbicides dans le cahier des charges régional
- Assurer la cohérence des projets avec les contrats territoriaux

**Acteurs :** DRAAF, animatrice Ecophyto, partenaires

**Moyens :**

- Enveloppe Ecophyto AELB
- Lancer les AAP avec les moyens suivants:
  - Taux d'aide 50%
  - Impliquer les filières pouvant potentiellement proposer un/des groupe(s)
  - Orienter l'accompagnement de l'exploitant vers la réduction des herbicides par des financements spécifiques (MAE et/ou PCAEA, PSE)

**Calendrier :** dès 2020

**Indicateurs :**

- Nombre de groupes déposés ;
- Nombre d'agriculteurs impliqués dans collectifs
- Nombre de structures porteuses
- Carte des agriculteurs pour couverture du territoire
- Nombre de productions impliquées

### Action A6b : Capitaliser les résultats des groupes

---

**Pilote de l'action :** Animatrice régionale Ecophyto

**Détails de l'action :**

- Communiquer sur les résultats des groupes
- Capitaliser les résultats en lien avec GIEE et AEP
- Participer aux portes ouvertes RAP (Rencontres Alternatives Phyto)
- Diffuser avec les autres dispositifs (tels DEPHY Ferme, Dephy Expe et GIEE/AEP)

**Acteurs :** tous les partenaires du plan, animateurs des groupes, CRB

**Moyens :** Enveloppe Ecophyto AELB

**Calendrier :** à partir de 2020

**Indicateurs :**

- Nombre de portes ouvertes organisées dans le cadre RAP
- Nombre de « fiches » capitalisées

## Action A6c : Animer le réseau des animateurs et animatrices pour favoriser le partage des bonnes pratiques

---

**Pilote de l'action :** Animatrice régionale Ecophyto

**Détails de l'action :**

- Organiser des rencontres annuelles entre les animateurs
- Faire vivre un espace internet commun
- Favoriser les rencontres inter-groupes

**Acteurs :** tous les partenaires du plan, animateurs des groupes

**Moyens :**

**Calendrier :** à partir de 2020

**Indicateurs :**

- Nombre de rencontres organisées et taux de participation

<b>Enjeu</b>	<b>Améliorer le réseau de surveillance biologique du territoire (RSBT)</b>	Plan d'action BRETAGNE 2019
--------------	--	-----------------------------------

*Cet enjeu breton correspond aux actions 5 de l'axe 1 du plan national.*

## Action A7 : Améliorer le réseau de surveillance biologique du territoire

### Action A7a : Améliorer le réseau d'épidémiosurveillance

---

**Pilote de l'action :** Animateur inter-filière BSV

**Détails de l'action :**

- Organiser des rencontres entre animateurs du BSV pour favoriser l'interconnaissance, harmoniser le message à partir du guide national
- Systématiser les réunions entre observateurs intra-filière (réunion de terrain, réunion annuelle du type journée du BSV...)
- Diffuser et appliquer le Guide national du rédacteur du BSV
- Généraliser la réalisation du BSV bilan selon le modèle national
- Accroître la remontée de données vers Epiphyt pour certaines filières

**Acteurs :** les observateurs

**Moyens :** enveloppe BSV

**Calendrier :** à partir de 2020

**Indicateurs :**

- Nombre de BSV publiés
- Taux d'observation, régularité des observations

- Nombre de rencontres avec les observateurs

## Action A7b : Valoriser le réseau ENI

**Pilote de l'action :** Animateur BSV, CRAB et SRAL/DRAAF

**Détails de l'action :**

- Faire retour aux agriculteurs sur les résultats de leurs parcelles.
- Faire une synthèse régionale (Actualisation de la plaquette régionale sur les résultats ENI)

**Acteurs :** Museum ; FAC ; référents locaux

**Moyens :** Enveloppe ENI

**Calendrier :** dès 2020

**Indicateurs :**

- Fiches agriculteurs
- Fiche de synthèse ENI

<b>Enjeu</b>	<b>Favoriser la biodiversité en milieu agricole breton</b>	Plan d'action BRETAGNE 2019
--------------	--	-----------------------------------

*Cet enjeu breton ne correspond à aucune action du plan national.*

## Action A8 : Sensibiliser et agir pour améliorer la biodiversité

### Action A8a : Favoriser les pollinisateurs

**Pilote de l'action :** ADA Bretagne/GIE Elevages ; CRAB

**Détails de l'action :**

- Diffusion auprès des agriculteurs de pratiques favorables aux pollinisateurs
- Améliorer l'implantation de ressources mellifères (en culture, en bandes enherbées, dans les haies, en zones naturelles et/ou en inter-cultures) via constitution d'un groupe de travail sur implantation de ressources alimentaires pour agri/api avec conseillers agronomiques
- Favoriser les partenariats/les interactions/collaborations/échanges entre agriculteurs et apiculteurs
- Sensibiliser/promouvoir intervention sur apiculture dans les groupes d'agriculteurs
- Inciter des actions apicoles dans les groupes Ecophyto/GIEE/AEP
- Proposer des interventions dans les rencontres annuelles animateurs collectifs Ecophyto/GIEE etc sur apiculture/agriculture + comité agronomique Ecophyto
- Dresser un bilan des résultats d'essais de SurvApi auprès des journées techniques organisées par les instituts techniques
- Organiser une journée de concertation autour du lien agriculture/apiculture dans le cadre de SurvApi
- Valoriser les données de OAB : Observatoire Agricole de la Biodiversité
- Intégrer ADA Bretagne dans les éditeurs de la lettre Ecophyto
- Intégrer autant que possible l'aspect pollinisateur lors du renouvellement Certiphyto

**Acteurs** : les observateurs, CRAB, les coopératives, les CIVAM, le GDS via section Apicole, ADA, CRB, apiculteurs, agriculteurs, animateurs de collectifs, animateurs de Breizh Bocage...

**Moyens** : presse, BSV, poster, journées techniques

**Calendrier** : dès 2020 ; éventuellement travail d'un stagiaire en 2021

**Indicateurs** :

- Nombre de réunions/rencontres
- Nombre de diffusion des pratiques favorables
- Nombre de groupes Ecophyto/GIEE/AEP qui travaillent sur cette thématique et/ou nombre de jours consacrés dans ses groupes sur cette thématique

## Action A8b : Favoriser les auxiliaires des cultures et préserver la biodiversité

---

**Pilote de l'action** : CRAB

**Détails de l'action** :

- Valoriser les connaissances acquises sur le bénéfice des auxiliaires (RMT biodiversité agriculture)
- Diffuser auprès des agriculteurs les pratiques favorables à la biodiversité fonctionnelle
- Améliorer l'implantation de zones refuges ou de ressources complémentaires (en culture, en bandes enherbées, dans les haies, en zones naturelles et/ou en inter-cultures)
- Sensibiliser les agriculteurs via la promotion d'interventions d'experts sur l'intérêt de la biodiversité dans les groupes
- Proposer des interventions dans les rencontres annuelles animateurs collectifs Ecophyto/GIEE et lors du comité agronomique Ecophyto sur les intérêts des auxiliaires
- Continuer à diffuser les documents existants (Reconnaître les auxiliaires des cultures de plein champ, Guide des auxiliaires et pollinisateurs des cultures de plein champ...)
- Informer sur les bonnes utilisations des semences traitées
- Créer une formation pour les agriculteurs sur les auxiliaires des cultures, labellisées Ecophyto

**Acteurs** : partenaires y compris recherche et instituts techniques, animateurs de BV, OFB, DREAL, CRB

**Moyens** : presse, BSV, poster, journées techniques, lien avec les BV, VIVEA pour formation

**Calendrier** : dès 2020

**Indicateurs** : Nombre de groupes Ecophyto/GIEE/AEP qui travaillent sur cette thématique

<b>Enjeu</b>	<b>Renforcer la formation initiale et la professionnalisation des actifs</b>	Plan d'action BRETAGNE 2019
--------------	--	-----------------------------------

*Cet enjeu breton correspond aux actions 6 de l'axe 1 du plan national.*

## Action A9 : Garantir la compétence des acteurs

### Action A9a : Fluidifier le Certiphyto

---

**Pilote de l'action :** DRAAF

**Détails de l'action :**

- Faciliter une mise en œuvre fluide du certiphyto en région
- Anticiper les difficultés de formation pour le renouvellement
- Suivre les besoins de formation et de renouvellement
- Inciter les partenaires à faire labéliser des formations ECOPHYTO
- Proposer une formation de perfectionnement (qui pourrait être labélisée Ecophyto) sur les techniques de pulvérisation

**Acteurs :** tous les partenaires, structures habilitées pour les formations, VIVEA

**Moyens :** FAFSEA, VIVEA...

**Calendrier :** dès 2020

**Indicateurs :**

- Suivi des certiphytos délivrés
- Nombre de formations labélisées ECOPHYTO

### Action A9b : Intervenir dans les formations agricoles

---

**Pilote de l'action :** DRAAF

**Détails de l'action :** Les jeunes issus de l'enseignement agricole obtiennent un diplôme qui donne accès au certiphyto, sans que dans la plupart des cas, ils aient manipulé des produits. Un renforcement des connaissances qui sont proposées lors de leur cursus est indispensable. La DRAAF coordonnera les actions suivantes :

- Favoriser le lien enseignement agricole - DEPHY - 30 000
- Créer une mallette pédagogique qui présenterait les EPI et permettrait des manipulations des produits, des semences, etc
- Promouvoir des connaissances et des savoir-faire de métier qui réduisent nettement l'utilisation et les risques liés aux pesticides dans les systèmes de culture.
- Promouvoir l'agro-écologie
- Sensibiliser, former les enseignants pour qu'ils développent une approche qui intègre la prévention et la santé à toutes les étapes d'utilisation (ou de non utilisation) des pesticides (appropriation du Mémoguide « Santé » Ecophyto)
- Présenter les systèmes de pulvérisation en formation initiale des lycées à l'aide du banc CRODIP à destination des étudiants et des enseignants
- Proposer une formation spécifique aux bonnes pratiques de pulvérisation aux jeunes en complément du diplôme équivalent au Certiphyto

- Mettre à disposition la mallette pédagogique de la MSA sur les risques chimiques auprès des professeurs/enseignants dans le cadre de la formation initiale (Mémoguide «Santé » Ecophyto, film Santé & impact...).

**Acteurs** : établissements d'enseignements agricoles, CRODIP, MSA, OFB, CRAB, FRAB

**Moyens** : financement national, financement enveloppe Ecophyto, animation BV

**Calendrier** : 2020-2022

**Indicateurs** :

- Nombre d'élèves ayant vu une démonstration du banc dans les structures de formation
- Nombre d'enseignants participant à des journées transfert
- Nombre formations spécifiques proposées aux jeunes

## Action A9c : Créer des liens lors du parcours à l'Installation

---

**Pilote de l'action** : CRAB

**Détails de l'action** :

- Sensibiliser lors de l'installation le porteur de projet à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les parcours d'installation et aux bonnes pratiques de pulvérisation
- Mettre à disposition dans ce parcours la mallette pédagogique de la MSA sur les risques chimiques.
- Insérer dans les documents portés à connaissance une contextualisation environnementale du territoire et les informer sur les collectifs présents engagés dans la réduction des usages de produits phytosanitaires

**Acteurs** : Structures habilitées à réaliser les parcours d'installation

**Moyens** :

**Calendrier** : dès 2<sup>ème</sup> semestre 2021

**Indicateurs** :

- Nombre de stagiaires ayant assisté à ces interventions

Enjeu	Travailler collectivement pour préparer le passage de -25% à -50% d'usage des produits phytosanitaires	Plan d'action BRETAGNE 2019
-------	--	-----------------------------------

## Action A10 : Promouvoir et Impulser une dynamique collective autour de la reconception de système

---

**Pilote de l'action :** CRAB, FRCIVAM

**Détails de l'action :**

- Promouvoir la re-conception de système : reconsidérer le système dans son ensemble sous l'angle de l'agro-écologie et engager des changements profonds sur les fermes mais aussi dans les filières
- Favoriser les interventions sur le sujet ou des témoignages d'agriculteurs et agricultrices ayant mobilisé l'approche « système » au cours des rencontres animateurs de collectifs, séminaire, journée bretonne autour d'Ecophyto...
- Valorisation et promotion des aides au changement de système (MAEC SPE...) et les collectifs engagés (GIEE, AEP).

**Acteurs :** tous les partenaires, CRAB, IT, IR, CRB, DRAAF

**Moyens :**

**Calendrier :** 2021

**Indicateurs :**

- Nombre d'intervention sur le sujet réalisée en Bretagne
- Nombre d'articles de presse parus sur le sujet en région
- Nombre d'exploitants engagés en mesure système

# I. DOMAINE AGRICOLE



## AXE #3 : Evaluer et maitriser les risques et les impacts

Enjeu	Se mobiliser pour alimenter la phytopharmacovigilance (PPV Environnement)	Plan d'action BRETAGNE 2019
-------	--	-----------------------------------

*Cet enjeu breton correspond aux actions 10 de l'axe 3 du plan national. Dans la feuille de route régionale bretonne, il se retrouve aussi dans l'action 9 du domaine de la santé*

### Action A11 : Informer tous les partenaires agricoles sur la PPV

**Pilote de l'action :** DRAAF

**Détails de l'action :**

- Réaliser une fiche décrivant le dispositif PPV et rappelant les rôles et obligations de chacun.
- Communiquer au sujet de ce système de surveillance des effets indésirables et inciter les acteurs à signaler les effets observés, en particulier sur l'environnement.

**Acteurs :** tous les acteurs du plan Ecophyto, notamment ceux de la commission agronomie

**Moyens :** plaquette, site internet...

**Calendrier :** 2020-2021

**Indicateurs :** nombre de déclarations faites à l'ANSES

<b>Enjeu</b>	<b>Connaître, surveiller et réduire les effets non intentionnels liés à l'utilisation des produits phytosanitaires</b>	Plan d'action BRETAGNE 2019
--------------	--	-----------------------------------

*Cet enjeu breton correspond aux actions 12 de l'axe 3 du plan national.*

## Action A12 : Réduire les effets non-intentionnels liés à l'application des Produits Phytosanitaires

### Action A12a : Réduire les effets non Intentionnels sur l'eau

---

**Pilote de l'action :** CRAB, CRODIP

**Détails de l'action :**

- Déployer les diagnostics d'impacts :
  - o à la parcelle DPR2
  - o pour les sites d'exploitation (Phytosite)
- Inciter à un partenariat agriculteurs-entreprises du bois-collectivités pour lever les freins à l'implantation des haies, notamment comme solution d'aménagements suite aux DPR2 notamment
- Assurer la promotion des aménagements/dispositifs tampon et des aménagements au siège d'exploitation dans les BV (techniciens breizh bocages, bassins versants...)
- Assurer la promotion des dispositifs DPR2 et Phytosite par articles de presse, témoignages

**Acteurs :** CRODIP, CRAB, animateurs de BV, distributeurs et conseillers, breizh bocage, EPTB Vilaine, collectivités, AELB, DREAL, OFB

**Moyens :** AELB, Conseil Régional, DRAAF, OFB (Agrifaune)

**Calendrier :** 2020-2022

**Indicateurs :**

- Nombre de DPR2 réalisés
- Nombre de PHYTOSITE réalisés
- Km de haies implantées

### Action A12b : Suivi des Effets des Produits Phytosanitaires sur Abeilles

---

**Pilote de l'action :** DRAAF, ADA Bretagne, CRAB

**Détails de l'action :**

- Suivre la contamination des matrices apicoles via le dispositif OMAA et faire un bilan des essais menés dans le cadre de SurvApi
- Intervention sur la synthèse des résultats obtenus dans le cadre de ces différents observatoires lors de colloques/conférences etc

**Acteurs :** GIE Elevages, OMAA, CRAB

**Moyens :** Programme apicole européen (PAE), Conseil Régional, Ecophyto, OFB

**Calendrier :** dès 2020

**Indicateurs :** pourcentage d'échantillons avec des quantifications de substances (en distinguant les familles de PP)

<b>Enjeu</b>	<b>S'appuyer sur des indicateurs d'utilisation et d'évolution des pratiques</b>	Plan d'action BRETAGNE 2019
--------------	---	-----------------------------------

*Cet enjeu breton correspond aux actions 14 de l'axe 3 du plan national.*

## Action A13 : Suivre et analyser l'évolution des ventes des produits et des pratiques phytosanitaires

**Pilote de l'action :** DRAAF

**Détails de l'action :**

- Poursuivre l'analyse des ventes et NODU régionaux (exploitation des données issues de la BNV-d)
- Valoriser les données issues des enquêtes PK ou BV
- Valoriser les données des réseaux DEPHY et 30 000
- Valoriser les données des contrôles phytosanitaires

**Acteurs :** Partenaires de la commission indicateurs

**Moyens :** données BNV-d et enquêtes

**Calendrier :** annuel, en continu

**Calendrier :** dès 2020

**Indicateurs :**

- Nodu,
- IFT...

<b>Enjeu</b>	<b>Accélérer le retrait des substances les plus préoccupantes</b>	Plan d'action BRETAGNE 2019
--------------	---	-----------------------------------

*Cet enjeu breton correspond aux actions 15 de l'axe 3 du plan national.*

## Action A14 : Réduire l'utilisation des herbicides

### Action A14a : Faire connaître et promouvoir les alternatives au glyphosate

**Pilote de l'action :** CRAB

**Détails de l'action :**

- Participer au projet Grand Ouest "Cap sans glypho" en organisant 15 portes ouvertes d'ici à décembre 2021
- Mieux connaître les utilisations et consommations du glyphosate via les données de l'Observatoire des Ventes Bretonnes et des enquêtes PK et BV, les résultats des groupes (30 000, Dephy, AEP, GIEE, agriculture de conservation,...)
- Promouvoir les résultats de l'étude/expérimentation CRAB dans le cadre du contrat d'objectif sur la destruction des couverts végétaux sans glyphosate
- Valoriser les données du projet RASTA : alternatives au glyphosate en TCS
- Faire connaître le centre de ressources glyphosate (APCA-ACTA-INRA) et la start up d'Etat

- Promouvoir gestion bord de champ sans produit phytosanitaire
- Poursuivre la diffusion du 6 pages breton sur les alternatives au glyphosate

**Acteurs** : tous les acteurs du plan

**Moyens** : Ecophyto national et régional, Conseil Régional pour le projet RASTA

**Calendrier** : 2020-2022

**Indicateurs** :

- Nombre de participants à "Cap sans glypho"
- Evolution des ventes de glyphosate

## Action A14b : Soutenir le désherbage mécanique du maïs en évitant les désherbages de prélevée

---

**Pilote de l'action** : CRAB

**Détails de l'action** :

- Donner priorité à l'investissement (cf action A2a) et aux actions de formation (cf action A2b) pour l'utilisation de matériels mécaniques et aux dépôts de dossiers CEPP (cf action A1).
- Valoriser les résultats obtenus sur les Bassins versants, dans les collectifs, les CUMA etc
- Informer/sensibiliser sur le devenir dans l'eau des molécules utilisées pour désherber le maïs

**Acteurs** : AELB, DRAAF, DREAL, ARS, CRAB, CRB, distributeurs, CUMA, ETA, FRAB

**Moyens** : financements Ecophyto et PDR

**Calendrier** : 2020-2022

**Indicateurs** :

- ventes désherbants maïs,
- suivi de la qualité de l'eau/désherbants maïs

## Action A14c : Maîtriser les situations d'enherbement difficiles

---

**Pilote de l'action** : Arvalis

**Détails de l'action** :

- Réduire les risques de résistance aux herbicides : Mettre en place un suivi régional des résistances : identifier les secteurs touchés et réaliser une cartographie fine (le réseau SBT pourra y contribuer)
- Renforcer la communication sur deux volets : pratiques « à risque » et « agir lorsque les résistances sont avérées (mesures agronomiques) » ; revoir les fiches existantes.
- Promouvoir les leviers d'action pour la maîtrise des vivaces qui reste un point bloquant dans la gestion des adventices. La CRAB et ses partenaires conduiront des actions de communication spécifiques sur cette question :
  - o En allant chercher les expériences réussies de maîtrise des vivaces : DEPHY, bio, systèmes herbagers etc.
  - o En identifiant les règles de décision conformes avec la Protection Intégrée des Cultures et en les diffusant
  - o En mettant en avant les leviers « systèmes » dans ses communications

**Acteurs** : CRAB, distributeurs, FRCivam, AB, réseaux d'observation et d'analyses des firmes

**Moyens** : Enveloppe régionale Ecophyto

**Calendrier** : 2020-2022

**Indicateurs** : nombre de fiches techniques

# I. DOMAINE AGRICOLE



## AXE #5 : Politique publiques, territoires et filières

Enjeu	Elaborer un référentiel de la protection intégrée décliné aux échelons national, régional et des filières	Plan d'action BRETAGNE 2019
-------	---	-----------------------------------

*Cet enjeu breton correspond à l'action 20 de l'axe 5 du plan national.*

### Action A15 : Contribuer à alimenter les centres de ressources nationaux

---

**Pilote de l'action :** CRAB

**Détails de l'action :**

- Décliner en région le référentiel national si demandé
- S'assurer que les documents régionaux sont intégrés à EcophytoPIC
- Capitaliser les ressources sur GECO

**Acteurs :** Tous les acteurs du plan

**Moyens :**

**Calendrier :** 2020-2022

**Indicateurs :** néant

<b>Enjeu</b>	<b>Susciter et soutenir des projets collectifs de réduction des usages, des risques et des impacts des produits phytopharmaceutiques à l'échelle des territoires</b>	Plan d'action BRETAGNE 2019
--------------	--	-----------------------------------

*Cet enjeu breton correspond à l'action 21 de l'axe 5 du plan national.*

## **Action A16 : Assurer la cohérence des actions à l'échelle du territoire**

**Pilote de l'action :** DDTM, DREAL, ARS

**Détails de l'action :**

- Faciliter et encourager des dynamiques collectives visant à une amélioration de la qualité de l'eau sur les captages prioritaires et/ou stratégiques vis-à-vis de l'alimentation en eau potable :
  - o diagnostics en amont des prises d'eau,
  - o aménagements : implantations de haies...
  - o accompagnements aux matériels alternatifs (cf action A2a)
- Agir à l'échelle des bassins versants ... (cf action A11a)
- Rechercher des complémentarités avec GIEE/AEP et organisations interprofessionnelles
- Réglementer l'usage le cas échéant de certains produits sur les captages prioritaires et /ou stratégiques en renforçant la synergie entre l'action réglementaire et l'action contractuelle, sur la base d'un état des lieux de la qualité de l'eau

**Acteurs :** tous les partenaires et les collectivités territoriales

**Moyens :** AELB, PAT, CAB, PCAEA (411-a), contrats territoriaux BV, CRB

**Calendrier :** 2020-2022

**Indicateurs :** Suivi de la qualité de l'eau des captages

<b>Enjeu</b>	<b>Susciter et soutenir des projets collectifs au sein des filières</b>	Plan d'action BRETAGNE 2019
--------------	---	-----------------------------------

*Cet enjeu breton correspond à l'action 22 de l'axe 5 du plan national.*

## **Action A17 : Impliquer les filières animales dans le plan Ecophyto2+**

**Pilote de l'action :** IDELE, IFIP et CRAB

**Détails de l'action :**

- Impliquer les filières animales (laitière, porcine, etc) dans la réduction des produits phytosanitaires

**Acteurs :** tous les acteurs Ecophyto, IDELE, IFIP, FRCUMA, FRAB, contrôle laitier, CRAB, conseillers indépendants

**Moyens :** -

**Calendrier :** 2021

**Indicateurs :** -néant

<b>Enjeu</b>	<b>Renforcer le développement des modes de production à bas niveau de PPP</b>	Plan d'action BRETAGNE 2019
--------------	---	-----------------------------------

*Cet enjeu breton correspond à l'action 23 de l'axe 5 du plan national.*

## Action 18 :

### Action A18a : Renforcer le développement de l'agriculture biologique

---

**Pilote de l'action :** CRAB, FRAB

**Détails de l'action :**

Le plan Ambition Bio 2022 vise 15% d'exploitations bio en 2022.

**Acteurs :** tous les acteurs du plan Ecophyto

**Moyens :** le reliquat de l'enveloppe Ecophyto 2+ sera reversé à la CAB

**Calendrier :** 2020-2022

**Indicateurs :** nombre d'exploitations engagées en agriculture biologique

### Action A18b : Renforcer le développement de la certification HVE

---

**Pilote de l'action :** DRAAF, CRB et AELB

**Détails de l'action :** Le plan Biodiversité a pour objectif la certification de 15 000 exploitations en 2022 (et 50 000 en 2030), ce qui correspondrait à environ 1 000 exploitations pour la Bretagne.

Il s'agira de soutenir les projets collectifs visant la certification HVE via la priorisation des dossiers de collectifs (groupes 30 000, GIEE, AEP...).

**Acteurs :** les acteurs du plan Ecophyto

**Moyens :** enveloppe régionale ECOPHYTO AELB

**Calendrier :** 2020-2022

**Indicateurs :**

- Nombre de fermes HVE certifiées

## II. DOMAINE JEVI



### AXE #4 : Accélérer la transition vers l'absence de recours aux produits phytosanitaires dans les Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures (JEVI)

Enjeu	Accompagner les évolutions prévues dans la loi « Labbé »	Plan d'action BRETAGNE 2019
-------	--	-----------------------------------

*Cet enjeu breton correspond à l'action 17 de l'axe 4 du plan national.*

#### Action J1 : Informer les particuliers sur la loi labbé

---

**Pilote de l'action :** Conseil Régional de Bretagne (CRB)

**Groupe de travail associé :** Groupe de travail JEVI

**Détails de l'action :** Il s'agira, entre autres, d'Informer et d'accompagner les particuliers sur la gestion des déchets dans un contexte de la Loi Labbé, via des opérations ponctuelles de communication (communication d'envergure, en lien avec des médias financièrement accessible), grâce à des animations des bassins versants ; et l'implication des amateurs dans le cadre du programme « Defi territoire sans pesticides ».

**Moyens :** Conseil Régional de Bretagne, relais par le programme Eaux et Pesticides,

**Calendrier :** 1 ou 2 opérations sur la durée du plan, potentiellement adossables à des événements locaux, type émission radio au salon de l'habitat, en mars 2019 à St Brieuc.

Enjeu	Engager les acteurs des JEVI dans la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et la diffusion des solutions alternatives	Plan d'action BRETAGNE 2019
-------	--	-----------------------------------

*Cet enjeu breton correspond à l'action 18 de l'axe 4 du plan national.*

## THEMATIQUE 1 : ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES VERS LE 0-PHYTO

### Action J2 : Poursuivre et valoriser le déploiement de la charte des collectivités « 0 Phyto »

---

#### Action J2a : Animer la charte d'entretien des espaces des collectivités

---

**Pilote de l'action :** Conseil Régional de Bretagne

**Groupe de travail associé :** Comité JEVI

**Détails de l'action :** L'objectif est de continuer à mobiliser l'ensemble des collectivités de la région Bretagne, par l'intermédiaire des animateurs de SAGE et de bassin versant à la mise en œuvre d'un plan de désherbage et à la signature d'une charte d'entretien afin de tendre vers le « 0 Phyto ».

**Moyens :** marché régional lancé par le Conseil Régional de Bretagne

**Calendrier :** En continu

**Indicateurs :**

- Nombre de communes engagées dans la charte
- Nombre de communes en zéro phyto

#### Action J2b : Pérenniser le guichet de financement du matériel de désherbage alternatif

---

**Pilote de l'action :** Conseil Régional de Bretagne

**Détails de l'action :** Pérenniser le guichet unique de financement du matériel de désherbage alternatif et favoriser la mutualisation des achats ; ne concerne que les terrains de sport et les cimetières.

**Moyens :** pas de moyens spécifiques

**Calendrier :** en continu

## Action J3 : Partager les expériences des collectivités (réseau de communes DEPHY)

---

### Action J3a : Mise en place d'un réseau de communes « DEPHY »

---

**Pilote de l'action :** FREDON Bretagne, CRB

**Groupe de travail associé :** Comité JEVI

**Détails de l'action :** A l'image des fermes Dephy, l'objectif de cette action est de monter un réseau de communes souhaitant atteindre le « 0 Phyto ». Ce réseau permettra des échanges entre ses membres mais aussi une diffusion à l'ensemble des communes après analyse des conditions d'échec et de réussite des expériences faites dans le cadre du réseau pour :

- optimiser les chances de réussite, pour les collectivités qui se lancent dans la démarche ;
- favoriser le maintien du label « 0 phyto » dans les situations de gouvernance évolutive (regroupements de communes, renouvellement des élus, ...)

**Moyens :** à définir ; budget non disponible actuellement

**Calendrier :** A partir de 2020

**Indicateurs :**

- Nombre de communes « Dephy »

### Action J3b : Regrouper à l'échelle régionale des fiches retours d'expériences sur les actions des collectivités

---

**Pilote de l'action :** Conseil Régional de Bretagne

**Détails de l'action :** À travers l'outil extranet du Conseil Régional de Bretagne « Territoires d'eau », il s'agit de poursuivre le travail de valorisation des retours d'expérience afin d'augmenter et sécuriser les informations relayées auprès des collectivités, notamment par les animateurs de bassins versants.

**Moyens :** outil informatique web du Conseil Régional.

**Calendrier :** À partir de 2020

### Action J3c : réflexion sur les aménagements des collectivités

---

**Pilote de l'action :** FREDON Bretagne

**Groupe de travail associé :** Comité JEVI

**Détails de l'action :** Pour pérenniser et faciliter l'entretien des espaces des collectivités sans produit phytosanitaire, il est important lors de la réflexion sur les futurs aménagements des collectivités de prendre en compte la notion d'entretien « 0 Phyto ». La valorisation des réflexions sur l'aménagement pourra se faire dans le cadre de l'actualisation du guide des

alternatives au désherbage chimique dans les communes ou alors dans un cadre spécifique (encore non défini) ;

**Moyens** : Appel à projet Ecophyto communication régionale

**Calendrier** : en continu

## **Action J4 : Mettre à jour/créer des guides pour des alternatives au désherbage chimique : Réaliser un guide spécifique sur la gestion des terrains sportifs**

---

**Pilote de l'action** FREDON Bretagne

**Groupe de travail associé** : Comité JEVI et autres FREDON

**Détails de l'action** : Rédaction, après la phase d'expérimentation prévue dans l'action J14, d'un guide technique sur l'entretien des terrains sportifs sans produit phytosanitaire. Ce guide a vocation à promouvoir les itinéraires techniques, il est composé de fiches techniques donnant les résultats des références acquises (transferts d'innovations).

**Moyens** : sur financements à solliciter (Ecophyto AELB, CRB,..)

**Calendrier** : 2020

## **Action J5 : Former et sensibiliser au « 0 Phyto » les élus et les usagers (2 actions)**

---

Il s'agit d'accompagner les décideurs, mais aussi les usagers sportifs, les fédérations de sports et les animateurs de bassins versants vers le « 0 Phyto » et l'acceptation de la présence de mauvaises herbes dans les espaces de vie.

### **Action J5a : Déployer les formations à destination des élus**

---

**Pilote de l'action** : Conseil Régional de Bretagne

**Groupe de travail associé** : Comité JEVI

**Détails de l'action** : Les élus sont en effet en première ligne pour expliquer à leurs administrés le choix d'un mode de gestion sans produits phytosanitaires. Il apparaît donc pertinent de leur proposer des formations spécifiques, incluant des éléments de langage permettant d'argumenter le choix du passage en « 0 Phyto ».

**Moyens** : marché Conseil Régional de Bretagne

**Calendrier** : A partir de 2020

## Action J5b : Sensibiliser les usagers des terrains sportifs

---

**Pilote de l'action :** FREDON Bretagne

**Groupe de travail associé :** Comité JEVI

**Détails de l'action :** Il est envisagé de faire un travail régional auprès de la fédération régionale de football pour encourager la gestion des terrains sportifs sans produit phytosanitaire.

**Moyens :** sur financements à solliciter (Ecophyto AELB, CRB,..)

**Calendrier :** A partir de 2020

## **THEMATIQUE 2 : ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS VERS LE JARDINAGE AU NATUREL**

La loi Labbé est entrée en vigueur pour les particuliers le 1<sup>er</sup> janvier 2019, de nombreux produits phytosanitaires ne sont plus vendus en libre-service. Il apparaît toutefois souhaitable de continuer la sensibilisation et l'accompagnement des particuliers vers le jardinage au naturel. Cet accompagnement prend de nombreuses formes notamment à travers les actions menées par les bassins versants et les associations (notamment la MCE).

### **Action J6 : Pérenniser la communication sur le volet jardinage au naturel**

---

**Pilote de l'action :** CRB - MCE

**Groupe de travail associé :** Comité JEVI

**Détails de l'action :** La communication sur le volet jardinage au naturel vise à équilibrer l'offre et la demande en faveur des solutions vertueuses. La démarche « entretenir au naturel » piloté par le Conseil Régional dans le cadre d'un marché à vocation à favoriser cet objectif.

**Moyens :** appel à projet communication ECOPHYTO, CRB, PRSE 3, programme eau et pesticide

**Calendrier :** 2020-2022

### **Action J7 : Animer le réseau jardin**

---

**Pilote de l'action :** MCE

**Groupe de travail associé :** Comité JEVI

**Détails de l'action :** L'opération Bienvenue dans mon jardin permet de créer un réseau de jardins privés, publics, partagés, familiaux, répartis sur le territoire breton. Tous les 2 ans, le temps d'un week-end, ces jardins ouvrent leurs portes au grand public pour l'informer sur les techniques de jardinage respectueuses de l'environnement : jardinage sans pesticide, accueil de la biodiversité, zéro déchets verts, économie d'eau. Cette opération s'appuie sur différentes structures locales (syndicats de déchets, syndicats de bassin versant, associations...) qui s'approprient l'opération et l'utilisent à leur échelle pour sensibiliser un large public. Les années non concernées par cette opération, des formations à l'attention des jardiniers amateurs sont organisées en Bretagne, cela permet de dynamiser le réseau.

**Moyens :** programme eau et pesticide

**Calendrier :** tous les 2 ans

## THEMATIQUE 3 : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS PRESTATAIRES

A partir de 2019 et l'application de la loi Labbé, les professionnels du paysage sont les seuls à pouvoir utiliser des produits phytosanitaires chez les particuliers. Or, si l'on excepte les formations Certiphyto, les paysagistes reçoivent très peu d'informations sur la thématique des produits phytosanitaires (législation, techniques alternatives, ...).

### Action J8 : Informer les professionnels prestataires

---

**Pilote de l'action :** CRODIP

**Groupe de travail associé :** Comité JEVI

**Détails de l'action :** L'objectif de l'action est d'envoyer une ou deux lettre(s) d'information par an aux paysagistes portant notamment sur :

- La réglementation
- Les alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires
- Les bonnes pratiques
- Le déploiement du CCTP prestations vertueuses (idem bailleurs sociaux)

**Moyens :** Envisagé via le financement régional Ecophyto ou PRSE

**Calendrier :** 2021

### Action J9 : intervenir auprès des formateurs des professionnels prestataires

---

**Pilote de l'action :** CRODIP

**Groupe de travail associé :** Comité JEVI

**Détails de l'action :** L'action vise à proposer des interventions de sensibilisation/formation auprès des formateurs des professionnels prestataires sur la thématique de l'usage et des alternatives aux produits phytosanitaires.

**Moyens :** budget non disponible actuellement

**Calendrier :** 2021

**Indicateurs :**

- Nombre de formateurs de professionnels prestataires formés

## **THEMATIQUE 4 : SENSIBILISER LES USAGERS A L'ENTRETIEN DES ESPACES PRIVES (ENTREPRISES, EXPLOITATIONS AGRICOLES) ET DES VOIES DE COMMUNICATION**

La « loi Labbé », interdit la vente et la détention aux particuliers de certains produits phytopharmaceutiques, et contraint l'utilisation de ces produits dans les espaces verts, forêts, promenades et voiries gérés par des personnes publiques.

Les changements de pratiques, réels dans les entreprises privées et publiques, méritent une communication spécifique auprès du grand public.

Ainsi, les entreprises privées, bien que non concernées par la loi Labbé, s'engagent vers la réduction, voire l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires. L'objectif est de mieux valoriser ces démarches au sein de l'entreprise comme vis-à-vis des clients et partenaires.

### **Action J10 : Informer sur les pratiques de gestion des voies de communication**

---

**Pilote de l'action :** DREAL

**Détails de l'action :** L'action vise à mettre à disposition du grand public une information synthétique sur l'utilisation des produits phytosanitaires par les gestionnaires des voies de communication (voies ferrées, autoroutes, routes nationales, etc.).

**Moyens :** Via l'appel à projet communication Ecophyto , bulletins d'information des Conseils Départementaux, affichages par les gestionnaires,...

**Calendrier :** 2021

### **Action J11 : Accompagner la communication des entreprises privées sur la gestion « 0 phyto » de leurs espaces**

---

**Pilote de l'action :** FREDON

**Détails de l'action :** Mettre à disposition des entreprises privées et toute autre structure privée ou publique (associations, écoles, bailleurs sociaux, syndicats, etc.) qui entretiennent leurs espaces sans produit phytosanitaire, un affichage pour valoriser leur action en matière de réduction de l'usage des produits phytosanitaires.

**Moyens :** Via l'appel à projet communication Ecophyto

**Calendrier :** 2021

## **THEMATIQUE 5 : AMELIORER LES CONNAISSANCES ET EXPERIMENTER DES METHODES ALTERNATIVES AUX PRODUITS PHYTOSANITAIRES**

Le suivi de la qualité de l'eau en Bretagne met en évidence certaines contaminations (Diuron, AMPA) dont les mécanismes restent à clarifier en vue d'éventuelles actions correctives au niveau local ou national.

### **Action J12 : Améliorer les connaissances sur le Diuron en tant que biocide**

---

**Pilote de l'action :** DREAL-MISEN 35

**Groupe de travail associé :** Comité JEVI

**Détails de l'action :** Il s'agit de finaliser les études en cours visant à confirmer qu'une part de la contamination des eaux par le diuron vient d'un usage biocide (ex : enduit de façade, traitement anti mousse des toitures,...).

**Moyens :** AELB, DRAAF, CRB

**Calendrier :** 2020

### **Action J13 : Améliorer les connaissances sur la provenance de l'AMPA non agricole**

---

**Pilote de l'action :** DRAAF

**Détails de l'action :** L'objectif de l'action est d'objectiver (ex : prélèvement et analyse des eaux amont /aval d'une station d'épuration) la présence d'AMPA non issu de la dégradation du glyphosate.

**Moyens :** Actuellement via DRAAF

**Calendrier :** 2020

### **Action J14 : Expérimenter sur la gestion des terrains sportifs**

---

**Pilote de l'action :** FREDON Bretagne

**Détails de l'action :** En lien avec l'action 2.8 (Réaliser un guide spécifique sur la gestion des terrains sportifs) l'objectif de cette action est de :

- faire une enquête sur les itinéraires techniques d'entretien des terrains sportifs en « 0 Phyto »
- mettre en place des expérimentations sur les itinéraires techniques d'entretien identifiés comme intéressants pour :
  - o tester les différentes opérations mécaniques et ainsi acquérir des références ; les valider ;
  - o déterminer des itinéraires techniques adaptés pour conduire les terrains sportifs en « 0 Phyto » ;

**Moyens :** Le financement est envisagé via l'enveloppe régionale Ecophyto AELB. Complément financier Conseil régional de Bretagne.

**Calendrier :** 2021

## **Action J15 : Expérimenter sur la gestion des limaces par les collectivités**

---

**Pilote de l'action :** FREDON Bretagne

**Détails de l'action :** Le métaldéhyde (produit phytosanitaire de lutte contre les limaces) est une substance active stable dans l'eau qui pose des problèmes dans les usines de traitement pour l'eau potable. La gestion des limaces est donc une problématique spécifique, concernant aussi les collectivités, qui nécessite la mise en place d'expérimentation pour rechercher des alternatives efficaces.

**Moyens :**

- Expérimentations : autofinancement FREDON Bretagne
- Communication des résultats d'expérimentation : à envisager dans l'appel à projet régional Ecophyto

**Calendrier :** essais terminés, synthèse en 2020

### III. DOMAINE DE LA SANTE



#### AXE #3 : Evaluer et maitriser les risques et les impacts

Enjeu	Renforcer la surveillance de la contamination des denrées alimentaires, de l'eau des sols et de l'air. Prévenir et réduire les expositions de la population	Plan d'action BRETAGNE 2019
-------	---	-----------------------------

*Cet enjeu breton correspond à l'action 11 de l'axe 3 du plan national.*

#### Action S1 : Maintenir les réseaux qualité de l'eau et valoriser les résultats

**Pilote de l'action :** DREAL, ARS

**Détails de l'action :**

- Maintenir les réseaux qualité eau de surface (CORPEP; qualité eau des BV en lien avec Observatoire Environnement Bretagne)
- Mieux faire connaître la valorisation réalisée par l'observatoire breton de l'eau.
- Identifier et rechercher les coformulants et adjuvants phytosanitaires dans l'eau brute.

**Acteurs :** DREAL, ARS, OEB, DRAAF

**Moyens :** DREAL, AELB

**Calendrier :** 2020-2022

**Indicateurs :** publication annuelle OEB

#### Action S2 : Améliorer les connaissances en matière des contaminations de l'air

**Pilote de l'action :** DREAL, ARS

**Détails de l'action :** En l'absence de valeurs toxicologiques de référence pour les phytosanitaires, et donc d'interprétation sanitaire possible, il s'agit de mieux connaître les molécules présentes dans l'air extérieur en Bretagne, ainsi que leur mobilité éventuelle. Les résultats de l'étude nationale Anses-Inéris attendus pour la mi-2020 permettront de disposer de valeurs de bruit de fond auxquelles pourront être comparées les résultats régionaux.

- Construire un protocole de mesures des substances actives régionales pertinentes dans l'air.
- Utiliser l'outil de spatialisation des risques de l'INERIS le cas échéant.
- Mettre en place les points d'étude.
- Communiquer sur les résultats régionaux au regard des données nationales.
- Valoriser les résultats d'Air Breizh (REPP'AIR et INERIS-ANSES)

**Acteurs** : Air Breizh et CRAB

**Moyens** : PRSE (DREAL-ARS) - CRB- CD

**Calendrier** :2020-2022

**Indicateurs** :

- Rédaction d'un protocole (2020)
- Mise en place d'un réseau de points d'étude (fin 2020-2021)
- Valorisation et communication des résultats régionaux

### **Action S3 : Suivre les résultats des contaminations du sol**

---

**Pilote de l'action** : (Université Rennes-CNRS), DREAL

**Détails de l'action** :

- Valoriser les résultats des travaux de recherche sur la contamination des sols : projet Buzhug et travaux de l'INRA
- Capitaliser sur les résultats des études européennes, l'étude « sols » en Bretagne, et les scientifiques bretons
- Suivi scientifique d'expérimentation pour diminuer l'usage des produits phytosanitaires

**Acteurs** : Structures de recherche (Université, INRA, etc...)

Articulation avec les structures scientifiques en Bretagne (CRESEB, agrocampus...)

Articulation avec l'OEB (un contenu en datavisualisation sur les phytos a été réalisé)

**Moyens** : DREAL, AELB

**Calendrier** : 2020-2022

**Indicateurs** : néant

### **Action S4 : Suivre les résultats des contaminations des denrées alimentaires et de l'eau distribuée**

---

**Pilote de l'action** :, DRAAF, ARS

**Détails de l'action** :

Au-delà de la connaissance de l'exposition des bretons aux phytosanitaires via les aliments dont l'évaluation reste complexe, il s'agit de rendre visible les données des plans de surveillance et de contrôle des résidus de substances actives de denrées alimentaires pertinentes produites en Bretagne, et de les analyser comme un indicateur de bonnes pratiques culturelles. Le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine réalisé annuellement par l'ARS permet de suivre la qualité des eaux distribuées au robinet des bretons.

- Identifier la ou les filières les plus à risque (telles que denrées stockées, pommes de terre...)
- Collecter les données des plans de surveillance et de contrôle y compris les auto-contrôles des entreprises ainsi que la qualité de l'eau distribuée.
- Communiquer sur les résultats.

**Acteurs** : DRAAF, DIRECCTE, ARS, entreprises

**Moyens :** Plans de contrôle et de surveillance

**Calendrier :** 2020-2022

**Indicateurs :**

- Identification des denrées pertinentes et des données disponibles bretonnes
- Suivi des taux de non conformités
- Communication des données bretonnes et nationales
- Bilan annuel de la qualité des eaux distribuées.

## Action S5 : Prévenir et réduire les expositions des riverains

---

### Action S5a : Accompagner les dispositifs mis en place pour protéger les riverains

---

**Pilote de l'action :** DDTM, DRAAF, ARS

**Détails de l'action :**

- Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 83 de la loi Egalim et de ses textes d'application (en attente), il s'agit de suivre la mise en œuvre des chartes d'engagement départementales, du point de vue agricole, comme du point de vue associatif et des maires, notamment lors des phases de concertation.
- S'appuyer sur l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne pour partager et valoriser les données de surveillance, voire la cartographie des surfaces concernées par la proximité cultures et riverains.

**Acteurs :** CRAB, association des maires, OEB, associations syndicales agricoles, associations départementales environnement et/ou consommateurs...

**Moyens :**

**Calendrier :** 2020-2022

**Indicateurs :** nombre de chartes

### Action S5b : Faciliter les déclarations des riverains (mauvaises pratiques, effets indésirables...)

---

**Pilote de l'action :** DRAAF, ARS

**Détails de l'action :**

Les objectifs du dispositif sont de centraliser les signalements, de les décrire et d'assurer une prise en charge et un suivi coordonnés avec les acteurs régionaux compétents et notamment la DRAAF. Ce dispositif qui permettra de vérifier la bonne application des chartes, viendrait compléter le dispositif Phytattitude qui existe pour les professionnels agricoles et alimenterait le système de PhytoPharmacoVigilance piloté par l'Anses sur le volet populationnel.

- Mettre en place un dispositif de signalement avec guichet unique régional permettant à la population riveraine de signaler toute situation sanitaire ou à risque sanitaire en lien avec des pratiques d'épandage à proximité.
- Expérimenter et évaluer la pertinence coût-bénéfice d'un tel dispositif avant de le pérenniser.
- Etudier l'externalisation vers un opérateur de régulation (rédaction d'un cahier des charges Marché public et Mise en œuvre du dispositif expérimental).

**Acteurs** : ARS, FREDON, Centre Anti-poison, DRAAF, ...

**Moyens** : enveloppe nationale DGS

**Calendrier** : à partir de 2021 (mais réflexion engagée dès 2020)

**Indicateurs** : nombre de signalements par catégorie (effet santé, réglementation, etc..).

<b>Enjeu</b>	<b>Mieux connaître les expositions et réduire les risques pour les utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques</b>	Plan d'action BRETAGNE 2019
--------------	---	-----------------------------------

*Cet enjeu breton correspond à l'action 13 de l'axe 3 du plan national.*

## **Action S6 : Renforcer les connaissances sur les expositions aux produits phytosanitaires utilisés en milieu professionnel**

**Pilote de l'action** : MSA, DIRECCTE

### **Détails de l'action :**

- Valoriser les résultats du réseau Phyt'attitude et les bilans des reconnaissances maladies professionnelles en lien avec les PPP (tableaux 58 et 59 du RA notamment).
- Proposer aux filières les compétences de la MSA et des partenaires pour évaluer quantitativement et qualitativement les risques chimiques des professionnels, qu'ils soient utilisateurs ou potentiellement en contact.
- Engager une démarche notamment la filière Pomme de terre en Bretagne
- Promouvoir les sites de la MSA via le lien sur le site de la DRAAF à minima
- Informer sur les risques liés à la manipulation des semences traitées

**Acteurs** : MSA, DRAAF, Interprofessions des filières, CRODIP

### **Moyens :**

- Promouvoir les interventions de la MSA et les synthèses nationales et faire le lien entre MSA et animation BV ou porte ouverte partenaires ;
- Journées d'information auprès des acteurs de la filière, utilisateurs ou conseillers ;
- Journées d'information la compréhension des stratégies d'intervention et des freins, l'autonomie de décision, le travail de réassurance en groupe...
- Accompagnement par les services SST des MSA des filières volontaires, à l'évaluation des risques chimiques (utilisation de l'outil SEIRICH).

**Calendrier** : 2020-2022

**Indicateurs** : néant

## **Action S7 : Agir pour faire reculer les risques liés à l'utilisation des Produits phytosanitaires**

**Pilote de l'action** : MSA, DRAAF

### **Détails de l'action :**

- Maintenir l'effort de communication vers les utilisateurs ;
- Faire connaître le film sur les pratiques, réalisé par la MSA - visible sur internet – ainsi que tous les autres supports pédagogiques MSA. Public cible : formateurs certiphyto, enseignants et tout autre partenaire.

- Intégrer un groupe « risque chimique » à l'action partenariale « établissements scolaires » des 2 MSA de Bretagne, DIRECCTE et DRAAF.
- Impliquer les utilisateurs de PPP dans l'amélioration des nouvelles normes volontaires (EPI et Equipement de protection des cultures)

**Acteurs :** MSA, les formateurs Certiphyto, CRODIP, DRAAF, Interprofessions des filières

**Moyens :**

- Apport de supports pédagogiques à l'attention des enseignants, accompagnement des professeurs « relais » porteurs des messages de prévention santé pour les futurs professionnels (SVT, agroéquipement).
- Diffusion des outils pédagogiques et des connaissances auprès des formateurs certiphytos
- Organisation d'atelier AFNOR en région Bretagne et recrutement de participants par les MSA.

**Calendrier :** 2021

**Indicateurs :**

- Nombre d'établissements d'enseignement agricole mobilisés et représentés lors des transferts aux référents risque chimique/phytosanitaire.
- Nombres de formateurs certiphytos informés
- Nombre d'ateliers AFNOR et de participants

## **Action S8 : Valoriser et diffuser les outils et les connaissances aux utilisateurs professionnels**

---

**Pilote de l'action :** MSA

**Détails de l'action :**

- Valoriser les données de l'INMA
- Communiquer sur l'état des connaissances sur les risques sanitaires lors de la mise à jour de l'expertise collective de l'INSERM.
- Organiser des événements à destination des différents publics (techniciens,...)

**Acteurs :** MSA, DIRECCTE, FREDON

**Moyens :**

- Participation au CGLE, SPACE...
- Créer un événement annuel Breton à destination des conseillers en agronomie autour des connaissances « pesticides, effets sur la santé » lors de la nouvelle publication de l'expertise collective INSERM

**Calendrier :** 2020-2022

**Indicateurs :** nombre d'évènements

Enjeu	Se mobiliser pour alimenter la phytopharmacovigilance (PPV Santé)	Plan d'action BRETAGNE 2019
-------	--	-----------------------------------

*Cet enjeu breton correspond à l'action 10 de l'axe 3 du plan national et à l'action 10 du domaine agricole de la déclinaison régionale du plan Ecophyto 2+, notamment pour les effets sur l'environnement.*

## Action S9 : Organiser le circuit de signalement pour la PPV

**Pilote de l'action :** MSA

**Détails de l'action :** Communiquer au sujet de ce système de surveillance des effets indésirables et inciter les acteurs à signaler les effets observés sur la santé,

**Acteurs :** tous les acteurs du plan ecophyto

**Moyens :** plaquette

**Calendrier :** 2020-2021

**Indicateurs :** nombre de déclarations à l'ANSES

### ANNEXE 3 : Tableau synthétique des enjeux et actions

	Niveau National		Niveau Régional	
axe	Actions	Sous Actions	Enjeux régionaux:	Actions et sous-actions régionales:
Axe 1 : Agir aujourd'hui et faire évoluer les pratiques	<b>Action 1</b> : Inciter les exploitants agricoles à adopter des pratiques concourant à la diminution de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques	1.1 CEPP	<b>I.1 Inciter les exploitants agricoles à adopter des pratiques concourant à la diminution de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques</b>	<b>Action A1</b> : Développer le dispositif CEPP
		1.2 Agro-équipement et OAD et optimisation de la pulvérisation		<b>Actions A2</b> : favoriser l'utilisation des agroéquipements et optimiser la pulvérisation <ul style="list-style-type: none"> <li>• Action A2a : Investissement en agroéquipement via des AAP</li> <li>• Action A2b : formation individuelles des utilisateurs aux différents matériels alternatifs et favoriser l'accès individuel aux matériels disponibles</li> <li>• Actions A2c : formation individuelles des utilisateurs aux bonnes pratiques de pulvérisation et création d'un réseau de compétences</li> </ul>
		1.3 Biocontrôle et PNPP		<b>Action A3</b> : promouvoir le biocontrôle
	<b>Action 2</b> : Faire rayonner 3000 fermes Dephy articulées avec les 30 000, les GIEE et l'agriculture biologique		<b>I.2 Faire rayonner 3000 fermes Dephy articulées avec les GIEE et l'agriculture biologique</b>	<b>Actions A4</b> : communiquer autour des expériences Dephy et rattacher le dispositif aux territoires et filières <ul style="list-style-type: none"> <li>• Action A4a : Renforcer la communication DEPHY</li> <li>• Action A4b : Rattacher DEPHY aux territoires des bassins versants</li> </ul>
	<b>Action 3</b> : Soutenir l'expérimentation		<b>I.3 Soutenir l'expérimentation</b>	<b>Actions A5</b> : renforcer le lien avec les travaux de recherche <ul style="list-style-type: none"> <li>• Action A5a : Renforcer le lien DEPHY Ferme/DEPHY expé</li> <li>• Action A5b : Référencer l'ensemble des projets recherche sur réduction des phyto en Bretagne</li> </ul>

	<b>Action 4</b> : Multiplier par 10 le nombre d'agriculteurs accompagnés dans la transition vers l'agro-écologie à bas niveau de produits phytopharmaceutiques		<b>I.4 Multiplier par 10 le nombre d'agriculteurs accompagnés dans la transition vers l'agro-écologie à bas niveau de produits phytopharmaceutiques</b>	<b>Actions A6 : accompagner des collectifs d'agriculteurs 30 000</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Action A6a : Favoriser et Optimiser les AAP 30 000</li> <li>• Action A6b : Capitaliser les résultats des groupes 30 000</li> </ul>
	<b>Action 5</b> : Améliorer le BSV		<b>I.5 Améliorer le réseau de surveillance biologique du territoire</b>	<b>Actions A7 : améliorer le réseau de surveillance biologique du territoire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Action A7a : Améliorer le réseau d'épidémiosurveillance</li> <li>• Action A7b : Valoriser les résultats régionaux du suivi « Effets non intentionnels »</li> </ul>
			<b>I.6 Favoriser la biodiversité en milieu agricole breton</b>	<b>Actions A8 : sensibiliser et agir pour améliorer la biodiversité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Action A8a : Favoriser les pollinisateurs</li> <li>• Action A8b : Favoriser les auxiliaires des cultures et préserver la biodiversité</li> </ul>
	<b>Action 6</b> : Renforcer la formation initiale et la professionnalisation des actifs	6.1 Certiphyto 6.2 enseignement agricole	<b>I.7 Renforcer la formation initiale et la professionnalisation des actifs</b>	<b>Actions A9 : garantir la compétence des acteurs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Action A9a : Fluidifier le Certiphyto</li> <li>• Action A9b : Intervenir dans les formations agricoles</li> <li>• Action A9c : Créer des liens lors du parcours à l'installation</li> </ul>
			<b>I.8 – Travailler collectivement pour préparer le passage de -25% à -50% d'usages des produits phytosanitaires</b>	<b>Action A10 : Travailler collectivement pour préparer le passage -25% à -50% d'usages des produits phytosanitaires</b>

Axe 2 : Améliorer les connaissances et les outils pour demain	Action 7 : Définir une stratégie nationale de recherche et d'innovation				
	Action 8 : Susciter, orienter et coordonner les projets de recherche pour favoriser la pluridisciplinarité et la coopération entre tous les acteurs				
	Action 9 : Mener des actions volontaristes de valorisation et de transfert				
Axe 3 : Evaluer et maîtriser les risques et les impacts	Action 10 : Instaurer un dispositif de phytopharmacovigilance		I.9 Se mobiliser pour alimenter la phytopharmacovigilance (PPV-environnement)	Action A11 : informer tous les partenaires agricoles sur la PPV	
			III.3 Se mobiliser pour alimenter la phytopharmacovigilance (PPV-santé)	Action S9 : organiser le circuit de signalement pour la ppv	
	Action 11 : Renforcer la surveillance de la contamination des denrées alimentaires, de l'eau des sols et de l'air. Evaluer et réduire les expositions de la population		III. 1 Renforcer la surveillance de la contamination des denrées alimentaires, de l'eau des sols et de l'air. Evaluer et réduire les expositions de la population		Action S1 : maintenir les réseaux qualité de l'eau
					Action S2 : suivre les résultats des contaminations de l'air
					Action S3 : suivre les résultats des contaminations du sol
			Action S4 : suivre les résultats des contaminations des denrées alimentaires		
			Actions S5 : évaluer et réduire les expositions de la population <ul style="list-style-type: none"> <li>Action S5a: Accompagner les dispositifs mis en place pour protéger les riverains</li> <li>Action S5b: Faciliter les déclarations des riverains (mauvaises pratiques, effets indésirables...)</li> </ul>		
Action 12 : Connaître, surveiller et réduire les effets non intentionnels liés			I.10 Connaître, surveiller et réduire les effets non intentionnels liés à	Actions A12 : réduire les effets non-intentionnels liés à l'application des pp <ul style="list-style-type: none"> <li>Action A12a : Réduire les effets non Intentionnels sur l'eau</li> </ul>	

à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques		l'utilisation des produits phytopharmaceutiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Action A12b : Suivi des Effets des Produits Phytosanitaires sur Abeilles</li> </ul>
Action 13 : Mieux connaître les expositions et réduire les risques pour les utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques	13.1 Renforcer les connaissances sur les expositions aux PPP utilisés en milieu professionnel	III.2 Mieux connaître les expositions et réduire les risques pour les utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques	Action S6 : renforcer les connaissances sur les expositions aux produits phytosanitaires utilisés en milieu professionnel
	13.2 Agir concrètement pour faire reculer les risques liés à l'utilisation des PPP		Action S7 : agir pour faire reculer les risques liés à l'utilisation des produits phyto
	13.3 Valoriser et diffuser les outils et les connaissances		Action S8 : valoriser et diffuser les outils et les connaissances aux utilisateurs professionnels
Action 14 : S'appuyer sur des indicateurs d'utilisation, d'impact et d'évolution des pratiques		I.11 S'appuyer sur des indicateurs d'utilisation, d'impact et d'évolution des pratiques	Action A13 : suivre et analyser l'évolution des ventes des produits et des pratiques phytosanitaires
Action 15 : Accélérer le retrait des substances les plus préoccupantes et faire évoluer les procédures d'approbation des substances actives	15.3 Réussir la sortie du glyphosate	I.12 Accélérer le retrait des substances les plus préoccupantes	Actions A14 : réduire l'utilisation des herbicides <ul style="list-style-type: none"> <li>Action A14a : Faire connaître et promouvoir les alternatives au glyphosate</li> <li>Action A14b : Soutenir le désherbage mécanique du maïs en évitant les désherbages de prélevée</li> <li>Action A14c : Maîtriser les situations d'enherbement difficiles</li> </ul>
Action 16 : Renforcer la lutte contre les fraudes et les infractions et les sanctionner de manière appropriée			

**Axe 4 : Accélérer la transition vers l'absence de recours aux produits phytopharmaceutiques dans les jardins, espaces végétalisés et infrastructures (JEVI)**

<p>Action 17 : Accompagner les évolutions prévues par la loi "Labbé"</p>		<p><b>II.1 Accompagner les évolutions prévues par la loi "Labbé"</b></p>	<p><b>Action J1</b> : informer les particuliers sur la loi labbe</p>
<p>Action 18 : Engager les acteurs des JEVI dans la réduction de l'usage des PP et la diffusion des solutions alternatives</p>		<p><b>II.2 Engager les acteurs des JEVI dans la réduction de l'usage des PP et la diffusion des solutions alternatives</b></p>	<p><b>Actions J2</b> : poursuivre et valoriser le déploiement de la charte des collectivités « o phyto »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Action J2a</b> : Animer la Charte d’entretien des espaces des collectivités</li> <li>• <b>Actions J2b</b> : Pérenniser le guichet unique de financement du matériel de désherbage alternatif</li> </ul>
			<p><b>Actions J3</b> : partager les expériences des collectivités</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Action J3a</b> : Mise en place d’un réseau de Communes « DEPHY »</li> <li>• <b>Actions J3b</b> : regrouper à l’échelle régionale des fiches retours d’expériences sur les actions des collectivités</li> <li>• <b>Action J3c</b> : Réflexion sur les aménagements des collectivités</li> </ul>
			<p><b>Actions J4</b> : mettre à jour/créer des guides pour des alternatives au désherbage chimique : réaliser un guide spécifique sur la gestion des terrains sportifs</p>
			<p><b>Actions J5</b> : former et sensibiliser au 0 phyto les élus et les usagers</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Action J5a</b> : Proposer et élaborer une formation à destination des élus</li> <li>• <b>Action J5b</b> : Sensibiliser les usagers des terrains sportifs</li> </ul>
			<p><b>Action J6</b> : mettre en place une stratégie de communication sur le volet jardinage au naturel</p>
			<p><b>Action J7</b> : animer le réseau jardin</p>
			<p><b>Action J8</b> : informer les professionnels prestataires</p>
			<p><b>Action J9</b> : intervenir auprès des formateurs des professionnels prestataires</p>

			<p><b>Action J10</b> : informer sur les pratiques de gestion des voies de communication</p> <p><b>Action J11</b> : accompagner la communication des entreprises privées sur la gestion 0 phyto de leur espace</p> <p><b>Action J12</b> : améliorer sur le diuron en tant que biocide</p> <p><b>Action J13</b> : améliorer les connaissances sur la provenance de l'AMPA non agricole</p> <p><b>Action J14</b> : expérimenter sur la gestion des terrains sportifs</p> <p><b>Action J15</b> : expérimenter sur la gestion des limaces par les collectivités</p>	
<b>Axe 5 : Politiques publiques, territoires et filières</b>	Action 19 : Décliner le plan dans les régions			
	Action 20 : Elaborer un référentiel de la protection intégrée décliné aux échelons national, régional et des filières		<b>I.13 Elaborer un référentiel de la protection intégrée décliné aux échelons national, régional et des filières</b>	<b>Action A15</b> : contribuer à alimenter les centres de ressources nationaux
	Action 21 : Susciter et soutenir des projets collectifs de réduction des usages, des risques et des impacts des produits phytopharmaceutiques à l'échelle des territoires		<b>I.14 Susciter et soutenir des projets collectifs de réduction des usages, des risques et des impacts des produits phytopharmaceutiques à l'échelle des territoires</b>	<b>Action A16</b> : assurer la cohérence des actions a l'échelle du territoire
	Action 22 : Susciter et soutenir des projets collectifs au sein des filières		<b>I.15 Susciter et soutenir des projets collectifs au sein des filières</b>	<b>Action A17</b> : impliquer les filières animales dans le plan Ecophyto II+
	Action 23 : Renforcer le développement des modes de production à bas niveau de PPP	23.1 Renforcer le développement de l'agriculture biologique	<b>I.16 Renforcer le développement des modes de production à bas niveau de PPP</b>	<p><b>Action A18 : Renforcer le développement des modes de production à bas niveau de PPP</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Action A18a</b> : Renforcer le développement de l'agriculture biologique</li> </ul>

	23.2 Renforcer le développement de la certification HVE		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Action A18b</b> : Renforcer le développement de la certification HVE</li> </ul>
	Action 24 : Pour les JEVI, préciser les actions et les engagements de partenaires dans le cadre des chartes de partenariat		
	Action 25 : Veiller à la cohérence des politiques publiques ayant une incidence sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques		
	Action 26 : Etudier un mécanisme de couverture des risques liés à l'adoption de nouvelles techniques		
	Action 27 : Construire avec les outre-mer une agro-écologie axée sur la réduction de l'utilisation, des risques et des impacts des produits phytopharmaceutiques		
<b>Axe 6 : Communiquer et mettre en place une gouvernance simplifiée</b>	Action 28 : Communiquer sur le défi positif et moderne que constitue la réduction de l'utilisation, des risques et des impacts des produits phytopharmaceutiques pour une agriculture combinant performance à la fois économique, environnementale et sociale		
	Action 29 : Mettre en place une gouvernance simplifiée et opérationnelle 29.1 au niveau national 29.2 au niveau régional		
	Action 30 : Mobiliser des moyens financiers à la mesure des objectifs 30.1 Montants financiers affectés au plan 30.2 Circuits financiers nationaux et régionaux 30.3 Fonctionnement par AAP		